

Séance du 14 septembre 2021 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Madame Nathalie KELLER, Conseillère municipale

- | | |
|--|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour | p. 21917 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2021 | p. 21918 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 21918 |
| 4) Assermentation de Monsieur Milan PETERSCHMITT en remplacement de Monsieur Christian STARKENMANN, démissionnaire et de Madame Marta GIROUD en remplacement de Monsieur Tobias BURCKHARDT, démissionnaire | p. 21920 |
| 5) Communications du Conseil administratif | p. 21921 |
| 6) Questions sur les points 3 et 5 | p. 21924 |
| 6bis) Élection d'un-e Président-e de la commission des bâtiments | p. 21924 |

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

- | | |
|---|----------|
| 7) Av. des Grandes-Communes jonction Gros-Chêne – Adaptation de giratoire – Crédit de Fr. 123'000.00 (projet de délibération 2338) | p. 21925 |
| 8) Mise en conformité des deux chambres de visite 135 et 136 Améliorations pour l'entretien de la station de pompage (STAP) du Vieux-Moulin – Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 31'000.00 (projet de délibération 2339) | p. 21930 |
| 9) Chemins Gustave-Rochette et Vieux-chemin-d'Onex – Réaménagements - Crédit d'étude de Fr. 74'000.00 (projet de délibération 2340) | p. 21933 |

PROJETS DE MOTION

- | | |
|---|----------|
| 10) Rapport de la commission Citoyenneté, communication et pétitions (CCP-1603) - Acquisition de panneaux LED (projet de motion 369)
Rapporteuse : Madame Cora BEAUSOLEIL | p. 21937 |
| 11) Solidarité avec la population afghane (projet de motion 383)
Réponses aux motions | p. 21942 |
| 12) Réponse du Conseil administratif à la motion 352 du 6 octobre 2020 "Création de places d'apprentissage à Onex" | p. 21955 |
| 13) Réponse du Conseil administratif à la motion 338A du 10 septembre 2019 "Pour une sécurité accrue des usagers sur le trottoir le long de la route de Chancy" | p. 21958 |
| 14) Réponse du Conseil administratif à la motion 354 du 10 novembre 2020 "Sécurité des vélos et des piétons sur la route de Chancy" | p. 21965 |
| 15) Réponse du Conseil administratif à la motion 380 du 22 juin 2021 "Un nom pour chaque arbre : parrainage à Onex" | p. 21967 |
| 16) Réponse du Conseil administratif à la motion 379A du 22 juin 2021 "Enclos pour les chiens" | p. 21969 |
| 17) Réponse du Conseil administratif à la motion 368 du 9 mars 2021 "Diffusion en streaming et enregistrement vidéo des séances plénières du Conseil municipal" | p. 21974 |

AUTRES PROPOSITIONS

- 18) ACG - Décision de l'AG du 23.06.2021 concernant :
- Octroi d'un dépassement extraordinaire de l'enveloppe culturelle 2021
 - Subventions d'investissement à la création de places de crèche en 2022
 - Subvention de fonctionnement au Bibliobus intercommunal en 2022
 - Enveloppe attribuée à des dépenses culturelles intercommunales diverses en 2022
 - Enveloppe attribuée à des dépenses sportives intercommunales diverses en 2022
 - Financements d'investissements informatiques généraux en 2022
 - Participation aux charges de fonctionnement du GIAP en 2022
 - Subvention de fonctionnement à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre en 2022
 - Subvention de fonctionnement à la Ville de Genève en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris en 2022
 - Subvention de fonctionnement en faveur de Pro Senectute pour son dispositif de consultation sociale destinée aux aînés du canton pour 2022
- 19) Propositions individuelles et questions

p. 21977
p. 21977

**La Présidente
Nathalie KELLER**

Réponse du Conseil administratif à :

- La question écrite QE/92 de Monsieur Sergio PRAT et Madame Philippine SCHMIDT-MESSINA du 15 décembre 2020 "Fermeture du bureau de poste de l'avenue du Bois-de-la-Chapelle 106" p. 21981
- La question écrite QE/105 de Monsieur Ludovic BOYER du 20 avril 2021 "Aménagement et installations ludiques du parc Comte-Géraud" p. 21983
- La question écrite QE/93 de Madame Zora MASE et Messieurs Pierre-Yves TOGNAN et Mauro PALMAN du 15 décembre 2020 "Taxe professionnelle communale" p. 21984
- La question écrite QE/101 de Monsieur Pierre-Yves TOGNAN du 9 mars 2021 "Giratoire carrefour rue des Bossoms – rue des Grand'portes" p. 21986
- La question écrite QE/98 de Madame Zora MASE du 9 mars 2021 "Bruit portails + éclairage pataugeoire" p. 21987

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BRAUNSCHWEIGER, DIOP, GIROUD, KELLER, MASE, RUIZ, SCHMIDT-MESSINA, VESELI, Conseillères municipales

Messieurs ABBE-DECARROUX, AMBORD, BOYER, D'ARCANGELO FRANCO, FUSCO, GAUTHIER, ISCHER, JOUADI, LAPALUD, MOSCHELLA, PALMAN, PASQUIER, PETERSCHMITT, PRAT, RITTER, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, Conseillers municipaux

Absent-e-s : Mesdames DELEVAUX, WICKI, Conseillères municipales
Monsieur PASCHE, Conseiller municipal

Assistant à la séance : Mesdames Anne KLEINER, Maire, Carole-Anne KAST et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives

La Présidente (EVL) : Mesdames et Messieurs, Bonsoir.

Vous trouverez devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Veuillez insérer ce badge, dans l'ouverture prévue à cet effet sur votre droite, à chaque début de séance. J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retirer ces badges en fin de séance. En effet, ces badges ne doivent pas quitter cette salle.

J'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Anne KLEINER, Maire et Mesdames Carole-Anne KAST et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives. Je salue également Madame Anouk JACOT-DESCOMBES, secrétaire générale adjointe et Madame Nathalie METTLER, secrétaire.

Je salue aussi également le public présent ce soir.

Aujourd'hui, 14 septembre 2021, nous commémorons le 506^{ème} anniversaire d'une bataille restée dans l'histoire sous le nom de « Défaite des Suisses » : Marignan. Commencée le 13 septembre, achevée par une cinglante défaite le 14 septembre 1515, tout le monde connaît cette année, les Suisses défendaient le duché de Milan, perdu contre le roi de France, François 1^{er}.

Sans transition, je passe au point 1 de l'ordre du jour.

1) Approbation de l'ordre du jour

La Présidente (EVL) : Il m'a été demandé par notre Vice-Présidente une modification de l'ordre du jour et d'ajouter un point, qui sera le point 6bis si vous le votez, qui est l'élection d'un nouveau Président ou d'une nouvelle Présidente pour la commission Bâtiments, en remplacement de Monsieur PASCHE. Si vous êtes d'accord, levez la main.

Je crois que c'est l'unanimité. Donc nous rajoutons un point 6bis « Élection du nouveau Président pour la commission Bâtiments ».

J'aimerais maintenant que vous soyez d'accord. Si vous l'êtes, vous levez la main pour l'approbation de l'ordre du jour d'aujourd'hui modifié.

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité des présents (23 votants)

Merci beaucoup, je vois qu'il y a unanimité.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2021

La Présidente (EVL) : Est-ce qu'il y a des commentaires ? Non. Qui est pour ? Qui approuve ce procès-verbal ?

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (25 votants)

OK, unanimité. Merci beaucoup.

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente (EVL) : Nous avons reçu la démission de Madame KATHARI DUMPS. Je vous lis la lettre:

« Concerne : démission du Conseil municipal, législature 2020-2025

Madame la Présidente, Chère Nathalie,

Par la présente, je vous fais part de ma décision de démissionner de ma charge de Conseillère municipale avec effet immédiat.

Je tiens à remercier le groupe ECHO-Vert'libéraux pour son engagement, ses réflexions libres et motivées, ses valeurs auxquelles je continuerai d'adhérer, son dynamisme, son écoute auprès des citoyens, sa belle cohésion, et enfin le courage et la ténacité qui lui sont propres pour continuer à défendre ses idées clairvoyantes face à l'écrasante majorité composant le Conseil municipal de notre commune.

Mes remerciements s'adressent également aux Onésiens qui m'ont soutenue et ont cru en moi principalement par rapport à ma vision du territoire et à la défense de notre précieux et fragile patrimoine paysager, notamment l'exceptionnel site des Ormeaux, l'admirable vallon de l'Aire et les remarquables rives du Rhône, hautement menacés par une densification irréfléchie. Que ces Onésiens sachent que, tout en continuant à soutenir le groupe ECHO-Vert'libéraux en tant que simple citoyenne, je suis plus utile au sein des nombreuses associations dont je fais partie qui ont pour but de préserver ce patrimoine, qu'au sein d'un Conseil municipal qui majoritairement et suivant les consignes du Conseil administratif va assurément mettre tout en œuvre pour le faire disparaître.

En vous priant d'accepter ma démission, je vous prie de recevoir. Madame la Présidente, Chère Nathalie, mes salutations les meilleures.

Suzanne KATHARI DUMPS »

Nous avons une 2^{ème} communication qui vient de Suisse Alliance SwissPass.

Oui, il est sur CMNet, c'est juste, mais je laisse Monsieur PASQUIER le soin de le lire.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. C'est la réponse d'Alliance SwissPass à la résolution du Conseil administratif de la Ville d'Onex sur la carte

journalière « commune ». Elle est adressée à Monsieur le Président Cédric AMBORD, ancien président lors de la précédente législature.

« Nous vous remercions pour l'envoi de la résolution du Conseil administratif de votre localité concernant la suppression de la carte journalière « commune ».

Nous vous prions de nous excuser pour le long délai de réponse. Nous sommes heureux de lire qu'un grand poids est accordé dans votre commune à l'encouragement aux transports publics.

L'alliance SwissPass s'efforce de rendre accès aux transports publics suisse aussi simple que possible. A l'égard de l'assortiment et des dispositions tarifaires, cela se traduit par une offre simple et compréhensible et transparente qui réponde aux besoins individuels des clientes et des clients.

La carte journalière « commune » a été un véritable succès pendant de nombreuses années. Or, depuis quelque temps, elle ne satisfait plus ni la branche des transports publics ni de multiples communes et villes. Du côté de la branche, Alliance SwissPass éprouve de larges difficultés à vérifier le respect des dispositions tarifaires.

Il arrive fréquemment que les cartes soient revendues à des personnes qui n'y ont pas droit. Elles font l'objet d'un marché noir et sont parfois remises à des tiers à la fin du voyage. En ce qui concerne les communes, elles subissent toujours plus les offres dégriffées lancées ces dernières années au point que la vente des cartes journalières « commune » ne permet plus à toutes les communes de couvrir leurs frais.

Les communes assument en sus l'entier du risque financier, ce qui s'est avéré très lourd à porter, en particulier pendant la pandémie de COVID-19 et qui a mené à ce pas optimal pour la clientèle.

Certes la plupart des cartes journalières « commune » peuvent être réservées, voire payées en ligne mais elles doivent toujours être retirées physiquement au guichet communal. Même si ces problèmes ne se posent pas dans toutes les communes, les comités de l'Union des Villes Suisse et de l'Association des Communes Suisse, ont exprimé les mêmes préoccupations et ont finalement décidé, l'année dernière en commun accord avec la branche des transports publics, de supprimer la carte journalière « commune ».

Néanmoins la carte journalière « commune » restera dans l'assortiment sous sa forme actuelle jusqu'à la fin 2023. D'ici la fin 2022, l'Alliance SwissPass, l'Union des Villes Suisse et l'Association des Communes Suisse développeront un nouveau produit qui sera orienté sur les besoins actuels de la clientèle.

On peut par exemple penser ici aux cartes journalières promotionnelles telles que déjà proposées au travers des partenariats. En outre, la carte journalière dégriffée représente déjà aujourd'hui un produit comparable à la carte journalière « commune ». Elle présente les atouts d'être accessible à tous les voyageurs et non seulement aux habitants d'une commune.

L'offre de la branche des transports publics est claire et est disponible dès Sfr. 29.- si l'on possède un abonnement demi-tarif, Sfr. 52.- sinon. De plus la carte journalière dégriffée peut être confortablement achetée en ligne, ce qui économise le passage au guichet.

Une numérisation de la carte journalière « commune » a été envisagée mais cette solution s'est avérée extrêmement complexe du fait des 26 réglementations cantonales

différentes et des logiciels divers et variés employés dans les communes. Sa réalisation n'aurait été possible qu'au prix de charges en personnel et financières considérables.

La présente réponse se fait également au nom des CFF qui sont impliqués de prêts dans les travaux en tant que mandataire de l'Alliance SwissPass.

Soyez assurés que nous avons à cœur de développer une mobilité respectueuse de l'environnement et de proposer des offres adaptées aux voyageurs occasionnels et à ceux qui empruntent les transports publics pour leurs loisirs. Nous tenons dans tous les cas à poursuivre la bonne collaboration qui règne avec les communes et à promouvoir l'ensemble des transports publics.

En vous remerciant pour votre intérêt et votre attention, nous vous prions d'agréer nos meilleures salutations. »

Christian PLUSS

*Président ad interim du Conseil stratégique
Alliance SwissPass*

Helmut HEICHHORN

*Directeur
Alliance SwissPass*

La Présidente (EVL) : Merci, Monsieur PASQUIER. Je n'ai pas la liste des excusés ce soir mais j'ai une personne, Monsieur AMBORD, qui nous prie de l'excuser. Il sera là un peu plus tard.

Je n'ai malheureusement pas la liste pour les autres personnes et je vous prie de m'excuser. Si ces personnes se sont excusées, je suis navrée mais je n'ai pas la liste.

Je vous ai fait circuler le tableau pour les Vice-Présidences et les Vice-Présidences suppléantes des locaux de votes pour la saison 2022. Si elle peut circuler et revenir et pareil pour la liste des présences.

Merci beaucoup.

4) Assermentation de Monsieur Milan PETERSCHMITT en remplacement de Monsieur Christian STARKENMANN, démissionnaire et de Madame Marta GIROUD en remplacement de Monsieur Tobias BURCKHARDT, démissionnaire

La Présidente (EVL) : Je passe la parole à Madame BEAUSOLEIL pour la présentation de nos deux nouveaux collègues.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Madame la Présidente. Le groupe des Vertes-Vertes est très heureux de l'assermentation de ces deux nouveaux conseiller et conseillère municipaux, Monsieur Milan PETERSCHMITT et Madame Marta GIROUD.

Pour décrire de façon tout à fait honnête Milan PETERSCHMITT, une qualité qu'il apprécie d'ailleurs et qui le caractérise, nous le qualifierons de végane anarchiste, fervent adepte de la désobéissance civile et qui n'a pas peur de se mettre en danger pour observer la nature à l'état sauvage. Un nouveau conseiller municipal qui n'a donc pas froid aux yeux et qui grâce à son tempérament volontaire et à l'écoute saura sans aucun doute

accompagner le Conseil municipal vers la transition écologique que le groupe des Verts défend.

Marta GIROUD habitante Onésienne depuis 25 ans souhaite de son côté apporter sa contribution à notre commune par son engagement au Conseil municipal. Optimiste ou utopiste, Marta GIROUD souhaite créer une communauté dans le respect des valeurs de chacune et chacun, quel que soit son genre en milieu social dans un environnement sain et durable.

Merci à elle et à lui pour leur engagement et bienvenue au sein du Conseil municipal.

La Présidente (EVL) : Merci Madame BEAUSOLEIL. Je vais demander maintenant à Madame Marta GIROUD et Monsieur Milan PETERSCHMITT de s'avancer devant moi et à tout le monde de bien vouloir se lever, s'il vous plaît. (L'assemblée se lève.)

Je vais vous lire le serment et vous me répondrez, en levant la main droite, soit « je le jure » soit « je le promets » à votre choix :

Je jure ou je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

*d'obéir à la Constitution et aux lois
et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*

*de garder le secret de fonction
sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.*

Mme GIROUD (Ve) : Je le promets

M. PETERSCHMITT (Ve) : Je le promets

La Présidente (EVL) : Merci beaucoup à tous les deux. Vous pouvez désormais prendre votre place. Juste une petite chose, il faut absolument retourner vos documents au secrétariat général. Bienvenue ! (Applaudissements).

5) Communications du Conseil administratif

La Présidente (EVL) : Je passe au point 5, Communications du Conseil administratif. Madame KLEINER, avez-vous des communications ?

Mme la Maire : Je vous remercie, Madame la Présidente. Tout d'abord un événement malheureux a touché le Conseil administratif de la Ville d'Onex en juin, et

d'une façon exceptionnelle, je passe d'abord la parole à Madame KAST, Vice-Présidente, afin qu'elle vous en fasse la communication.

Mme KAST : Merci beaucoup Madame la Présidente. Oui, malheureusement certains d'entre vous ont vu puisqu'ils étaient présents à la cérémonie mais nous avons dû déplorer le décès de Monsieur Philippe COURTET, 1^{er} lieutenant et Chef de service de la sécurité à la Ville d'Onex.

Monsieur COURTET s'est battu pendant plusieurs années contre un cancer, il a malheureusement perdu sa dernière bataille. Nous avons été très touchés par rapport à cette perte, puisque c'était une personnalité qui comptait énormément tant pour ses hommes et ses femmes, le service et pour la commune. Nous avons adressé et fait honneur à sa mémoire lors de la cérémonie en présence de sa famille.

Je voulais vous proposer, sur proposition d'un de vos membres d'ailleurs, que nous fassions quelques minutes de silence en sa mémoire, si vous le voulez bien.

La Présidente (EVL) : Dans ce cas-là, je vous propose de vous lever.
(Silence)

Merci beaucoup. Je repasse la parole à Madame KLEINER.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. Dans le cadre des nouvelles regrettables, je suis désolée d'annoncer le départ du Service exploitation de Madame Laurène AUBERT, qui avait commencé au mois de mars. Elle a préféré donner une nouvelle orientation à son avenir professionnel et est partie dans une fondation depuis début septembre. Elle nous a quittés à la fin du mois d'août.

Dans l'intérim, Monsieur WALDER a repris la direction de l'exploitation, donc notre Secrétaire général, et nous avons scindé le service. Nous avons laissé toute la voirie à Monsieur ESCHER que je remercie ici chaleureusement d'assurer la continuité dans ce service. Donc Monsieur Gérald ESCHER assure la gestion de la voirie et des ateliers et Monsieur WALDER assure la continuité des bâtiments, de la conciergerie et des locations.

Des meilleures nouvelles. À partir du 2 octobre les Spectacles onésiens reprennent. Vous êtes tous cordialement invités à profiter de vos billets. Vous savez que dans l'année vous pouvez bénéficier de 6 spectacles gratuits. Il vous suffit d'envoyer un mail au Service culture ou d'appeler pour obtenir le billet pour le spectacle de votre choix. Donc la saison recommence le samedi 2 octobre.

Durant l'été, vous avez peut-être entendu parler des différents spectacles qui ont pu se dérouler à Onex, itinérants ou de façon fixe. Bien sûr que nous n'avons pas pu en faire une grande publicité compte tenu de la Covid et des précautions que nous devions prendre.

Mais la population qui a pu profiter des marionnettes, qui a pu profiter des magiciens, qui a pu profiter des troupes de théâtre a vraiment exprimé son contentement face à cette animation que le Service culture a, pour la première année, pu mettre en place et qu'il souhaite développer encore de façon plus importante.

Merci, Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) :

Merci Madame la Maire. Madame KAST, vous avez la parole.

Mme KAST :

Oui, Merci, Madame la Présidente. En tant que responsable du sujet transversal Covid, je tiens à vous expliquer comment la Ville d'Onex va mettre en place les mesures qui sont imposées par les autorités fédérales.

Nous n'avons guère de marge de manœuvre mais voilà en gros ce que cela implique. Effectivement, tout ce qui est lié aux activités de type restauration, notamment pour ceux qui participent aux repas des seniors, ou des choses comme ça, appliqueront le pass sanitaire au même titre qu'un restaurant. Ce n'est pas parce que c'est un restaurant public que les normes sont différentes. C'est le 1^{er} élément.

Les seniors seront particulièrement également protégés puisque dans un certain nombre d'autres activités, notamment les excursions en car, nous demanderons également le pass sanitaire. Très probablement nous allons devoir le faire aussi pour le Casse-croûte, puisque c'est un restaurant, social certes, alors il peut y avoir une clause d'exclusion sur un restaurant social mais nous considérons que cela exigerait par trop de devoir baisser la jauge et que ce n'est pas forcément une bonne chose de le faire.

Et puis les autres mesures, nous nous contentons d'appliquer les normes édictées, pour le sport ou comme ça, vous avez certainement vu ces éléments-là dans la presse.

La politique de la Ville d'Onex en la matière a toujours été la même depuis le début de la pandémie. Toutes les règles, et rien que les règles, cela veut dire effectivement que le Conseil municipal n'est pas soumis à une question de pass sanitaire mais cela a un prix à payer. Cela veut dire que nous devons conserver le masque, que nous devons conserver les distances et que nous ne pouvons pas manger en toute convivialité puisque c'est finalement le prix à payer pour ne pas avoir l'exigence du pass sanitaire.

Donc comme il a été prévu et je me permets juste de le rappeler, Madame la Présidente, il y a un petit sac pique-nique qui vous attend en salle arrière et qu'il faudra aller manger soit à votre place pendant la pause, soit à l'extérieur du bâtiment mais on ne peut pas admettre que les conseillers municipaux mangent dans la petite salle derrière. C'est trop serré pour le nombre que nous sommes.

Voici pour ce qui est de ces éléments-là. Un dernier point peut-être un peu plus positif sur cette question.

Le Service social est en train de mettre en place une aide avec le recours des bénévoles pour obtenir le pass sanitaire car comme l'une d'entre vous nous l'a fait remarquer par email cet après-midi, c'est une chose d'être vacciné, c'est autre chose d'avoir un pass sanitaire qui est reconnu là où il est exigé !

Et donc nous allons, avec l'aide de bénévoles au Service social, mettre en place une permanence où des gens qui ne sont peut-être pas coutumiers des aspects informatiques, smartphones, etc., comme moi qui l'ai fait pour ma maman, qui s'y perdait un petit peu entre le code, le lien, l'envoi de la photo et autre, où les personnes qui ne sont pas à l'aise avec cet outil pourront être accompagnées dans leur obtention d'un pass sanitaire avec QR code tel qu'il existe.

Évidemment pour les personnes qui ne sont pas vaccinées et qui recourent au test, là c'est le document qui vous est remis lors du test qui détient le QR code et qui vous permet donc d'avoir cela. Pour ce volet-là de personnes « pass sanitaire TEST », il n'y a pas forcément lieu de faire des démarches spécifiques d'accompagnement mais pour le volet « pass sanitaire VACCIN », c'est vrai que les personnes vaccinées avant le mois de juin ont reçu un certificat de vaccination qui n'est pas un pass sanitaire et qu'il y a une démarche électronique à faire supplémentaire pour obtenir le document qui peut être vérifié dans les établissements publics.

Voilà, j'espère que c'est OK pour les questions sur la situation sanitaire et évidemment que si ce n'est pas le cas, on pourra en rediscuter au point propositions individuelles et questions à l'issue de la séance ou aux questions sur les points initiaux.

Merci, Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Merci, Madame KAST. Je passe la parole à Madame YUNUS EBENER.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Alors je vais évoquer deux points et il me semble que j'en ai déjà parlé au mois de juin mais dans le doute, je fais un petit rappel.

Les travaux de la passerelle commenceront cet automne et il y aura un tous-ménages pour les riverains.

Le 2^{ème} point concerne les tests de géothermie menés par les SIG qui vont aussi être faits tout prochainement.

Voilà, ce sera tout.

6) Questions sur les points 3 et 5

La Présidente (EVL) : Merci Madame YUNUS EBENER. Y a-t-il des questions sur les points 3 et 5 ? [Silence]

Non ? Alors je vais passer à notre point 6bis.

6bis) Élection d'un-e Président-e de la commission des bâtiments

La Présidente (EVL) : Quelles sont les propositions ?

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Oui, donc pour rappel, selon la répartition des Présidents, c'était à nous de prendre celle des Bâtiments et puis on n'avait pas encore de personnes qui remplaçaient les 2 partants.

Monsieur PASCHE a eu la gentillesse de remplir ce rôle le temps que les personnes arrivent et Marta GIROUD est arrivée et elle prend la place vacante de Monsieur STARKENMANN, remplacé provisoirement par Monsieur PASCHE. Donc voilà, ceci explique cela et cette deuxième élection dont nous nous excusons.

Donc le groupe des Verts présente Madame Marta GIROUD pour la présidence de la commission des Bâtiments.

La Présidente (EVL) : Merci Madame BEAUSOLEIL. Y a-t-il d'autres propositions ? Non, alors je vous propose d'élire Madame Marta GIROUD par acclamations. [Applaudissements].

Madame Marta GIROUD est élue par acclamation Présidente de la commission des Bâtiments.

7) Av. des Grandes-Communes jonction Gros-Chêne – Adaptation de giratoire – Crédit de Fr. 146'000.00 (projet de délibération 2338)

La Présidente (EVL) : Je vous rappelle que ce projet fait l'objet d'une clause d'urgence et que nous devrons donc voter sur le projet premièrement et si nous le votons nous devrons voter la clause d'urgence à la majorité des deux tiers et si je ne me trompe pas, j'ai le droit de vote dans les clauses d'urgence.

Et c'est à la majorité des deux tiers des voix exprimées et le Président vote dans ce cas. C'est un nouveau projet, donc l'entrée en matière, y a-t-il des oppositions ? [Silence]. Personne. Très bien, donc j'ouvre le débat.

Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Alors il y a des changements au sein des TPG, des désirs d'évolution, ce qu'il y a de dommage et c'est pour ça que l'on doit ce soir voter la clause d'urgence c'est qu'ils ne tiennent pas suffisamment compte des délais des communes.

En fait, dès le mois de décembre il y a eu des réunions entre les TPG et les services de la commune sur ce sujet et les services ont eu beau les relancer au courant de l'année ou au printemps, ils n'ont pas eu de nouvelle. Ce qui fait qu'aujourd'hui on se trouve dans ce genre de situation.

Donc je m'explique sur le sujet c'est que les TPG, il y a une évolution, il va y avoir, vous allez en être informés par eux et vous aurez d'avantage de précisions mais il va y avoir des changements entre la ligne 2 et la ligne 21. Je ne vais pas rentrer dans les détails mais ce qu'il se passe c'est que par rapport à cette ligne 21, eh bien eux, ils souhaitent améliorer la technique de leurs bus.

En fait, dorénavant sur la ligne 21, il va y avoir un trolleybus mais sans la ligne aérienne. Ces nouveaux bus s'appellent les « ExquiCity » et ils ont une autre dimension et le problème c'est que les tests des TPG pour faire la circulation de la ligne 21, ont été faits seulement le 1^{er} juin.

Quand ils ont fait le test, ils se sont retrouvés au giratoire Grandes-Communes - Gros-Chêne coincés, le bus n'arrivait pas à passer. Du coup, ils ont dit à la commune : " Voilà, il va falloir faire des travaux sur ce coin".

La commune a dit : "vous nous mettez un peu dans une situation impossible, parce que vous nous déclarez ça au début du mois de juin, le Conseil municipal a lieu le 22, on n'a pas le temps de faire un projet de délibération ou de mandater un bureau d'études". Voilà.

Ce qui fait qu'on se retrouve dans la situation du mois de septembre où il faut voter cette « clause d'urgence » parce que dans le cas contraire, il y aura des arrêts de bus qui ne seront pas desservis. Donc, on a jusqu'au 12 décembre et à partir du 12 décembre les nouveaux bus seront sur place et ils ne nous laissent pas vraiment le choix de faire autrement. Donc voilà. Merci Madame la Présidente

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Alors notre groupe, comme tous les groupes ici ainsi que le Conseil administratif est, j'imagine,déçu par le fait que les TPG s'y prennent au dernier moment. Voter une « clause d'urgence » s'apparente toujours un peu à un déni de démocratie et j'espère que le mot leur sera passé, que ce soit dans notre commune ou dans les autres communes, et on votera donc ce crédit un peu par dépit comme à chaque fois qu'il y a une « clause d'urgence » et une obligation de travaux. Merci.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Madame la Présidente. J'entends bien que les TPG actuellement veulent avoir des nouveaux trolleybus, apparemment plus longs, puisqu'il faut réduire le giratoire mais il s'avère que, après avoir discuté avec plusieurs conducteurs des TPG, l'avenue du Gros-Chêne est un vrai calvaire. Déjà par le stationnement qui est actuel, ce qui empêche les bus de transiter normalement.

J'entends donc les véhicules qui sont hors cases, ceux qui ne respectent pas, les vélos qui dépassent par la droite, par la gauche et si vous voyez même en bas de l'avenue du Gros-Chêne où il y a la case blanche qui devait être normalement destinée aux deux -oues apparemment, il n'y a rien qui a été fait, donc comment est-ce que vous allez procéder en agrandissant en bas, donc le giratoire, sans agrandir les places de stationnement à l'avenue du Gros-Chêne ? Merci.

Mme VESELI (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Bonsoir à tous, nous on est assez d'accord sur le fait que la « clause d'urgence » on n'est pas vraiment content de cette clause, disons, mais que c'est dommage que le canton s'y prenne aussi tard, on espère qu'à l'avenir ils sauront un peu mieux s'organiser. Quoi qu'il en soit on va quand même voter oui sur le siège.

M. PRAT (S) : Merci, Madame la Présidente. La ligne 20 devenue la 21 commence à circuler dans les rues d'Onex en mai 2001 lors des festivités du 150^{ème} anniversaire de la commune. Rappelons ici que cette ligne nous la devons à l'opiniâtreté d'Alfred MAEDER, un ancien conseiller municipal socialiste. À ses débuts, celle qu'on

appelait la « navette MAEDER » desservait seulement à l'intérieur de la cité, la rue des Bossons et l'avenue du Gros-Chêne.

Au fil des années, les véhicules ont changé et la ligne s'est prolongée. La route de Loëx d'abord et puis jusqu'à son terminal actuel au cœur du quartier de Cressy. À la fin de cette année 2021, le 12 décembre pour être précis, les TPG mettront en service la flotte « ExquiCity », les nouveaux bus électriques à batterie donc sans câblage aérien, plus respectueux de l'environnement. Les caractéristiques techniques de ce véhicule obligent la commune à faire des travaux dans les giratoires Grandes-Communes – Avenue du Gros-Chêne.

Étant donné que le délai pour réaliser les aménagements indispensables est trop court, moins de trois mois, le groupe Socialiste votera oui à ce projet de délibération 2338 ainsi qu'à la « clause d'urgence ». Nous vous invitons à faire pareil afin que les habitants et habitantes de la commune puissent bénéficier des transports publics plus confortable, plus écologique et plus performant. Merci Madame la Présidente.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Je crois que l'on rejoint les autres groupes, c'est clair que d'être mis presque devant le fait accompli sans pouvoir en discuter sereinement ce n'est pas quelque chose que l'on peut accepter, on regrette vraiment la façon de faire des TPG et je pense qu'on s'associe tout à fait aux remarques précédentes.

Toutefois, on va voter bien sûr ça parce que c'est évident qu'on ne peut pas pénaliser les Onésiens en ne laissant plus cette ligne être desservie pour des raisons simplement politiques.

Par contre, je m'interroge et je vais faire une proposition d'amendement à ce projet sur la pertinence de demander aux TPG de prendre en charge les frais de dégoudronnage et de plantation d'un nouvel arbre sur 24 m² situé sur le territoire de la commune d'Onex.

Pourquoi, simplement parce que si on regarde bien le projet on va goudronner 24 m² supplémentaires en plein milieu de la Cité-nouvelle, un endroit où la commune essaye de trouver des solutions contre les bulles de chaleur, contre les problèmes en été, de manque de végétation, etc....

Donc si on veut être cohérent avec ce qu'on a décidé ou ce qu'on a promu jusqu'à présent et surtout si on veut être cohérent avec notre plan directeur communal, je vous rappelle que l'on a voté par rapport à la biodiversité, on a demandé aux propriétaires privés que s'ils goudronnent leurs parcellesils doivent compenser par des plantations d'arbres enfin, il y a des tas de choses que l'on demande aux privés de faire pour le bien de la commune.

Et, là je ne vois pas pourquoi on ne demanderait pas une compensation aux TPG et je pense que leur budget est suffisant pour nous donner, aller je ne sais pas Fr. 10'000.00 pour que l'on fasse des travaux à un endroit ailleurs pour enlever un peu de goudron et mettre un arbre, cela me paraîtrait un deal pour accepter leur « contrainte » technique pour laquelle on n'est pas responsable, on n'est pas responsable du changement de bus.

Voilà, le groupe PLR propose un amendement qui dirait, un point 8 par exemple, de demander aux TPG de prendre en charge les frais de dégoudronnage et de plantation d'un nouvel arbre sur 24 m² situé sur le territoire de la commune d'Onex. Ce n'est pas bloquant si vous n'acceptez pas cet amendement, on n'en fera pas une maladie mais on

propose ça pour être cohérent avec la démarche qu'on est en train d'initier au niveau de la commune et j'espère que vous entendrez notre requête. Merci

La Présidente (EVL) : La parole n'étant pas demandée, je vais relire cet amendement et on va voter sur cet amendement qui constituera donc le point 8 des attendus de ce projet de délibération. Nous allons procéder au vote de l'amendement du projet de délibération 2338. [Lecture]

Par 22 oui, 2 abstentions et 1 non cet amendement est accepté (25 votants)

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente, alors pour répondre à Monsieur FUSCO concernant l'avenue du Gros-Chêne, on en a déjà discuté plusieurs fois et cette avenue du Gros-Chêne est devenue une zone 30. Évidemment, moins il y a de personnes qui prennent leurs voitures mieux les bus circuleront.

Concernant la zone blanche où il y a encore des voitures qui se parquent j'ai remarqué, je passe régulièrement là. Normalement, l'entreprise mandatée devait venir poser des plots pour pas que les gens le fassent, ils devaient venir début septembre, j'espère que ce sera fait prochainement et puis concernant, je me permets une remarque par rapport à l'amendement, je comprends votre manifestation de mauvaise humeur mais les avenues et les rues communales sont à la charge de la commune, les TPG ne vont en tout cas pas entrer en matière pour nous donner des sous. Si on a proposé cette solution, c'est parce qu'ils ne vont certainement pas nous donner des sous mais le problème c'est qu'on va dépenser Fr. 5'000.00 pour casser et après l'idée c'était quand même de changer un petit peu la végétation sur ces giratoires et puis mettre une végétation qui tient un peu plus compte des changements climatiques, une végétation qui demande moins d'eau, une végétation que l'on n'a pas besoin d'arracher chaque année pour en replanter d'autres et c'était dans le respect du changement. C'est parce qu'on subit ce changement climatique qu'il faut s'adapter mais bien évidemment que les TPG ne feront aucun geste parce qu'ils n'ont pas à le faire. Voilà, Merci.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Je crois qu'il y a dû y avoir une incompréhension. À l'avenue du Gros-Chêne, là où il y a les cases, en bas vers l'avenue du Bois-de-la-Chapelle, ainsi qu'en haut, lorsque le bus doit croiser et c'est là qu'il ne passe pas. C'est un bus qui fait 17,50 m sur 2,60 m et c'est là que cela ne joue pas parce que les véhicules ne respectent pas la priorité du bus, bon cela, c'est normal, mais si on espace un peu plus les cases, les conducteurs peuvent mieux circuler.

Un bus qui est en train de faire son slalom pour pouvoir passer au centimètre près, vous imaginez bien que s'il y a un vélo qui passe à côté, il se fait écraser, il passe dans un angle mort.

Et moi, ce que je demandais, c'est qu'il y ait plus d'espace pour pouvoir faire passer ces bus. Si maintenant vous venez avec des bus qui sont encore plus grands, comment vont-ils faire ? Est-ce que vous avez discuté avec un peu avec les chauffeurs des TPG ? Là, c'est vraiment la catastrophe, c'est un vrai calvaire !

Moi je le sais car de toute manière je conduis aussi ce genre de bus. Voilà. Merci.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur FUSCO. La parole n'étant plus demandée, je passe la parole à Monsieur PASQUIER pour nous lire les attendus de ce projet de délibération 2338. (Lecture)

Les Conseillers municipaux qui sont en faveur de ce projet de délibération pressent sur le plus, ceux qui s'y opposent sur le moins et ceux qui s'abstiennent sur le zéro. Je lance le vote.

Le projet de délibération 2338A est approuvé par 21 oui et 4 abstentions (25 votants)

La Présidente (EVL) : Nous passons maintenant au vote de la clause d'urgence. Pour mémoire, la clause d'urgence nous permet de zapper, si je puis m'exprimer ainsi, les 40 jours de délai référendaire et de passer directement aux travaux, conformément au vote du Conseil municipal.

Pour ce vote la majorité des 2/3 des voix exprimées est nécessaire et le Président vote.

Les Conseillers municipaux qui sont en faveur de la clause d'urgence pressent sur le plus, ceux qui s'y opposent sur le moins et ceux qui s'abstiennent sur le zéro.

La clause d'urgence du projet de délibération 2338 A est approuvée par 22 oui et 4 abstentions (26 votants, la Présidente ayant voté).

Délibération 2338A dont la teneur est la suivante :

« Vu la mise en exploitation d'une nouvelle flotte de bus, programmée pour décembre 2021 par les Transports Publics Genevois (TPG)

Vu le test de giration du bus effectué le 1er juin 2021, qui empiète sur la bordure de la pastille centrale du giratoire et sur l'extérieur du giratoire au sud-est

Vu les plans de trajectoires transmis par l'OCT et les adaptations géométriques du giratoire rendues nécessaires, notamment la réduction du diamètre du giratoire

Vu la nécessité de réaliser ces travaux avant le 12 décembre 2021

Vu l'opportunité de coordonner les travaux du giratoire pour le passage du bus avec les travaux de plantation

Vu l'art. 32 LAC et l'art. 79 Cst-GE

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m

Vu le plan des investissements

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

déci de

à la majorité simple

par 21 oui et 4 abstentions sur 26 Conseillers municipaux présents

1. *De réaliser les aménagements d'adaptation du giratoire Grandes-Communes/Gros-Chêne aux nouveaux bus TPG*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 146'000.00 destiné à ces aménagements*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
4. *D'amortir la dépense de Fr. 146'000.00 au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2021*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 146'000.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux*
6. *De demander à l'État de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier et du Service de la mensuration officielle, en raison de son utilité publique.*
7. *De demander aux TPG de prendre en charge les frais de dégoudronnage et de planter un nouvel arbre sur 24 m² situé sur le territoire de la commune d'Onex.*

déci de :

à la majorité qualifiée

par 22 oui et 4 abstentions sur 26 Conseillers municipaux présents

8. *De munir la présente délibération de la clause d'urgence, conformément à l'article 32 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, dès lors qu'en raison des délais fixés, la mise en vigueur de la délibération ne peut souffrir aucun retard dû à un référendum. »*

* * *

- 8) **Mise en conformité des deux chambres de visite 135 et 136 – Améliorations pour l'entretien de la station de pompage (STAP) du Vieux-Moulin – Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 31'000.00 (projet de délibération 2339)**

La Présidente (EVL) :

Je donne la parole à Madame YUNUS EBENER.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Alors là, il s'agit justement de ces chambres de visite. Alors je ne sais pas si vous arrivez à les visualiser. À chaque fois que vous voyez par terre ces couvercles d'un certain diamètre c'est là où il y a les chambres de visite.

Et en fait, je suis allée voir à quoi ressemblaient ces chambres de visite, ce dont il est question dans le projet de délibération et en fait, depuis 2019, on a des soucis d'écoulement dans ces chambres de visite qui concernent principalement les eaux usées. Donc c'est par là où passe la matière fécale de la population et il y a des soucis parce que l'eau ne s'écoule pas suffisamment bien et puis la matière fécale sèche et bouchonne.

Et en fait, même au moment où, c'était lundi passé, quand je suis allée voir ces chambres de visite, je n'ai pas vu comment cela devait être parce qu'il y avait l'eau qui stagnait et l'eau ne devrait pas stagner, l'eau doit couler pour entraîner avec elle ces matériaux et le risque qu'il peut y avoir, c'est que cela bouchonne et que l'eau monte, monte et qu'il y ait une inondation.

Donc pour éviter que ce problème agisse, ce qu'ils faisaient régulièrement c'est qu'ils y allaient et puis qu'ils nettoyaient. Et au fur et à mesure maintenant, les SIG proposent que l'on améliore le système pour éviter finalement des débordements. Et là, si vous le voulez après, pendant la pause, vous pouvez venir voir les schémas mais disons qu'aujourd'hui, on a cette chambre, cette fosse et il y a des tuyaux qui arrivent et l'eau est censée, après, couler et trouver son chemin.

Et en fait, cela ne fonctionne pas très bien. Ce qui est proposé c'est que finalement, dans ces chambres, on creuse comme une cunette, un peu ce que l'on a fait sur le chemin quand vous allez au Parc de la Mairie, et puis donc du coup, ces cunettes sont d'une certaine profondeur et quand l'eau arrive, la circulation se fait beaucoup mieux et puis il y a un véritable écoulement et il n'y a pas de stagnation, l'eau ne va stagner, la matière fécale ne va pas stagner, ne va pas boucher et puis il n'y aura pas d'inondation. Et voilà pour les deux chambres de visite.

L'autre point, les Fr. 5'400.00 qui sont prévus pour la porte, c'est l'amélioration de l'entrée de la station de pompage. En fait, on a mandaté, c'est dans la loi, on doit faire cela, une entreprise doit venir une fois par mois vérifier les tuyaux, l'électricité, que tout fonctionne bien dans la station de pompage et l'argent qu'ils reçoivent par année pour faire cela une fois par mois, c'est environ Fr. 15'000.00.

Comme ils passaient pas mal de temps à ouvrir la porte, à descendre pour faire leurs vérifications et ils nous ont fait une proposition tout à fait honnête, c'est de dire finalement, si on change et on fait des travaux de la porte d'entrée ils gagneraient du temps et du coup, on pourrait diminuer la facture et on pourrait passer environ de Fr. 15'000.00 par année à Fr. 13'000.00 par année.

Pour finir, ces travaux sont pris en charge par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA). Donc j'espère que vous allez le voter. Voilà, Merci, Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Merci Madame YUNUS EBENER. Juste avant de passer la parole, je vais faire quelque chose que j'aurais dû faire avant de passer la parole à Madame YUNUS EBENER, c'est l'entrée en matière !

Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? Non, alors voilà.

M. JOUAIDI (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Alors vu l'exposé des motifs qui vient de nous expliquer Madame la Conseillère administrative YUNUS EBENER, le groupe des Verts est favorable pour le crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 31'000.00 et on souhaite qu'on le vote sur le siège. Merci, Madame la Présidente.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Je rejoins mon préopinant pour saluer d'une part l'engagement personnel de Madame YUNUS EBENER qui a mis la main à la pâte, si on peut le dire comme cela, pour nous permettre de voter sereinement sur le siège ce projet de délibération. Et donc on va le voter sur le siège. Merci.

Mme DIOP (S) : Merci, Madame la Présidente. Vu l'exposé des motifs et l'explication que nous a donnée Madame YUNUS EBENER, le groupe Socialiste est favorable à la mise en conformité des deux chambres et aussi à l'amélioration de la station. Donc nous serons favorables à voter ce crédit. Merci.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Notre groupe également, va voter ce projet de délibération sur le siège. Merci.

La Présidente (EVL) : La parole n'étant plus demandée, je passe la parole à Monsieur PASQUIER pour nous lire les attendus de ce projet de délibération. (Lecture)

Les Conseillers municipaux qui sont en faveur de ce projet de délibération 2339 pressent sur le plus, ceux qui s'y opposent le moins et ceux qui s'abstiennent le zéro. Je lance le vote.

Le projet de délibération 2339 est approuvé à l'unanimité des présents (25 votants)

Délibération 2339 dont la teneur est la suivante :

« Vu la loi fédérale de protection des eaux, article 7, alinéa 1

Vu l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux, article 5

Vu le mauvais état général des deux chambres de visite et les risques d'obturation

Vu le constat de l'accessibilité et sécurité des installations de la STAP

Vu l'examen technique et financier du dossier effectué par le Département du territoire (DT), et plus particulièrement de l'Office cantonal de l'eau, et la validation du projet par cette dernière

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre d

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

à la majorité simple

par 25 oui sur 26 Conseillers municipaux présents

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de Fr. 31'000.00 destiné à réaliser la mise en conformité des chambres 135 et 136 et des améliorations des installations de la STAP de la rue du Vieux-Moulin*
2. *De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 sous la rubrique 72.31*
3. *De prendre acte que ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement, conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés en une année, en 2021 ou en 2022*
4. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre. »*

* * *

9) Chemins Gustave-Rochette et Vieux-chemin-d'Onex – Réaménagements - Crédit d'étude de Fr. 74'000.00 (projet de délibération 2340)

La Présidente (EVL) : C'est un nouveau projet de délibération. Y a-t-il des oppositions à l'entrée en matière ? (Silence).

Alors je passe la parole à Madame YUNUS EBENER.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Alors là, il s'agit de revoir et de réfléchir sur ces alignements d'arbres qui se trouvent sur ces deux chemins Gustave-Rochette et le Vieux-Chemin-d'Onex. Ces arbres ont une santé déclinante.

Concernant ceux qui se trouvent sur le chemin Gustave-Rochette, c'est un petit peu toujours les mêmes raisons que j'évoque depuis le début de la législature et on va continuer à avoir cette problématique, c'est que d'un côté ces arbres sont assez âgés mais surtout, le problème ce sont les fosses.

Des fosses beaucoup trop petites dans lesquelles ces arbres ont été plantés donc du coup, leurs volumes ne sont pas très très importants et on commence à avoir des apparitions de branches sèches et quand il y a l'apparition des branches sèches, ce qui est le cas sur le chemin Gustave-Rochette, eh bien cela typiquement, c'est le symptôme des arbres qui perdent de leur vigueur.

Concernant le Vieux-Chemin-d'Onex, là, la situation est un peu plus dramatique parce qu'on a déjà dû abattre trois des arbres. Les arbres étaient complètement secs et sur les

autres, on doit faire de fortes interventions d'élagage parce que c'est comme si finalement les arbres se recroquevillaient sur eux-mêmes.

Il nous semble important, quelque part, de continuer de prendre soin des arbres sur ces deux chemins et à trouver une solution pour les rendre pérennes, définitivement.

Pour cela, dès le début de cette législature, j'ai mené une réflexion sur le changement climatique. Le Grand Conseil a voté l'urgence climatique en décembre 2019 et je me suis dit, il faut que l'on trouve une solution finalement pour capter le plus possible l'eau de la pluie.

Et en fait, cette réflexion que j'ai menée avec les services, on s'est dit qu'on allait prendre contact avec d'autres interlocuteurs qui se sont montrés intéressés par cette réflexion, en l'occurrence le Canton et puis l'HEPIA qui est donc la Haute École Paysagère d'Ingénierurerie et d'Architecture.

Eux, ils ont été intéressés par notre réflexion et au niveau cantonal, ils ont mis un titre à tout cela et ils vont voir aussi avec d'autres communes mais Onex est pilote sur le sujet et ils ont inscrit cela dans une démarche de Eau en Ville et on en est vraiment aux prémisses, au début de cette réflexion et nous, notre commune est pilote sur le sujet.

Une autre commune s'est aussi montrée intéressée, c'est Carouge. Donc voilà. On est en train de mener cette réflexion et ce caractère pilote nous entraîne à une pré-étude.

D'abord, il va y avoir une pré-étude qui va finalement nous présenter toutes les possibilités que l'on peut avoir pour créer, pour capter l'eau de ruissellement, l'eau de pluie. Et puis après, il y a une étude et après il y a la réalisation.

Et, en fait, il y aura vraiment deux mandataires spécialisés et à chaque fois finalement, ils vont faire une étude d'envergure, une étude... Je ne sais pas si je peux utiliser le terme prestigieux, mais disons que... Oser se dire que si l'on va dans ce sens-là, c'est vraiment super mais cela peut être, aussi, extrêmement cher.

C'est pour cela qu'il y aura une étude plus modeste parce qu'au cas où vraiment c'est au-dessus de nos moyens, on modifiera les fosses mais de manière peut-être moins révolutionnaire.

L'objectif de récolter l'eau des pluies et d'adapter le plan d'aménagement pour les avoir, c'est... On a besoin de faire cette pré-étude. On sait ce que l'on veut mais on n'en sait pas vraiment ce qu'on peut véritablement réaliser.

Peut-être que vous avez entendu parler des fosses de Stockholm, c'est un système qui fait des canalisations en surface, des canalisations en souterrain et qui essaye de capter cette eau de la pluie et nous, on aimeraient voir toutes les possibilités qui pourraient s'offrir à nous. Et en fait, cette réflexion a aussi intéressé le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) et c'est pour cela qu'on obtiendrait des sous pour cette pré-étude. Voilà. Merci Madame la Présidente.

M. BOYER (S) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe PS votera ce crédit sur le siège. En effet, cette pré-étude, ce laboratoire d'idées qui doit permettre de trouver des solutions innovantes, nous paraît une extrêmement bonne idée que diverses solutions soient mises sur la table dans un premier temps.

Et que, dans un deuxième tempsque le Conseil administratif puisse proposer l'idée que nous creuserons peut-être certainement par la suite en commission. Donc nous vous encourageons à voter oui sur le siège. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe PLR est du même avis. On trouve que cette démarche innovante est à saluer. Cela ne présage pas ce que l'on va voter pour la suite parce que cela dépendra des solutions et de leurs coûts respectifs mais au moins on aura différentes options avec des possibilités d'innovation donc on est tout à fait favorable à cette démarche qui va dans un sens de durabilité. Merci.

M. RITTER (EVL) : Oui, merci, Madame la Présidente. Le groupe EVL, nous voulons comprendre le montant de ce crédit d'étude car nous trouvons que ces Fr. 74'000.00, c'est cher.

Par contre, d'après ce que vous venez de dire Madame YUNUS EBENER, vous dites que, enfin qu'on va être un... Qu'on va servir de pilote, alors pourquoi ne pas mutualiser cette recherche avec d'autres communes ? Merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Pour répondre à votre question, donc quand nous avons approché le canton et l'HEPIA, au début de la réflexion, il y avait un certain nombre de communes qui étaient présentes à notre réunion et puis l'HEPIA a dit, pour mener cette réflexion de l'Eau en Ville, les communes, faites-nous des propositions !

Et en fait la commune d'Onex et la commune de Carouge ont été les seules à se lancer dans cette aventure. Les autres n'ont pas du tout répondu à l'appel. Alors ils ont peut-être d'autres préoccupations, d'autres projets mais en même temps, j'ai envie de dire Gustave-Rochette, Vieux-Chemin-d'Onex, c'est une situation particulière. Donc je ne pense pas que l'on puisse faire du copier-coller, suivant où, dans d'autres communes.

C'est-à-dire que là, ce que l'on a aussi regardé, parce que cette réflexion a aussi été menée pour Bois-de-la-Chapelle et en fait, l'orientation du trottoir du Bois-de-la-Chapelle ne nous permet pas de récupérer l'eau de la pluie alors que là, il y a vraiment des possibilités. Merci Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : La parole n'étant plus demandée, je passe la parole à Monsieur PASQUIER pour nous lire les attendus de ce projet de délibération. (Lecture)

Les conseillers municipaux en faveur de ce projet de délibération 2340 pressent le plus, ceux qui s'y opposent le moins, ceux qui s'abstiennent le zéro. Je lance le vote.

Le projet de délibération 2340 est approuvé par 20 oui et 5 abstentions (25 votants)

Délibération 2340 dont la teneur est la suivante :

« Vu le mauvais état sanitaire des alignements d'arbres dressés le long du chemin Gustave-Rochette et du Vieux-Chemin-d'Onex

Vu la nécessité de renouveler ces deux alignements

Vu l'importance de conserver de la végétation le long de ces chemins, notamment pour fournir de l'ombre et de la fraîcheur aux passants

Vu l'intérêt de récupérer de l'eau de pluie pour alimenter les fosses de plantation des futurs alignements

Vu l'intérêt de revoir l'aménagement de ces chemins dans leur intégralité en prenant notamment en compte des mesures de ralentissement des véhicules motorisés et des réflexions pour la mobilité douce

Vu le soutien des autorités cantonales pour les projets intégrant le triptyque "eau-sol-arbre"

Vu la motion M/331 du 9 octobre 2018 intitulée "Des mesures pour atténuer les effets de la canicule"

Vu la motion M/335 du 9 avril 2019 intitulée "Pour augmenter la plantation d'arbres hors forêt à Onex"

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre e et m

Vu le plan des investissements

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

à la majorité simple

par 20 oui et 5 abstentions sur 26 Conseillers municipaux présents

1. *De procéder à une étude de réaménagements aux chemins Gustave-Rochette et Vieux-chemin-d'Onex*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 74'000.00 destiné à cette étude*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
4. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci*
5. *En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon*

6. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 74'000.00 afin de permettre l'exécution de cette étude. »*

* * *

10) Rapport de la commission Citoyenneté, communication et pétitions (CCP-1603) - Acquisition de panneaux LED (projet de motion 369)
Rapporteur : Madame Cora BEAUSOLEIL

La Présidente (EVL) : Je passe la parole à Madame BEAUSOLEIL, rapporteuse

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Donc pour résumer un peu la commission, il y avait vraiment cette envie de tous les partis de pouvoir avoir une meilleure information sur la commune et des infos locales de ce qu'il se passe tant pour les associations que les événements organisés par la commune. Après, il y en avait une, on n'était pas d'accord sur les moyens de la mettre en place, donc si c'était les Leds ou non.

Et puis aussi rajouter que la personne en charge de la communication à la commune nous a expliqué qu'il y avait bientôt un nouveau site internet, une nouvelle application qui allait être lancée. Le Conseil administratif est en train de revoir sa stratégie de communication, donc les conclusions de la commission, il y avait vraiment un mix entre les personnes d'accord et non sur les moyens de promouvoir les associations, les informations locales mais tout est dans le rapport, voilà si vous l'avez déjà lu.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Madame la Présidente. À la lecture du rapport de la commission et de la diversité les avis sont très partagés et suite aux explications que Madame BEAUSOLEIL vient de nous donner le groupe PLR va refuser ce projet de motion. Merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Donc pour des raisons écologiques évidentes la majorité du groupe des Verts n'est pas non plus favorable à la motion telle qu'elle est présentée actuellement. L'installation de panneaux Leds dans la commune n'est pas compatible avec les objectifs de réduction d'énergie et de protection de l'environnement fixés par la commune et sur lesquels nous avons fait campagne pour être élus au Conseil municipal.

Selon ce que nous avons discuté en commission, les panneaux Leds seraient une source importante de consommation énergétique et consommeraient l'équivalent de la consommation énergétique d'un foyer avec enfants selon les explications que l'on a eues pendant la commission.

De plus, ils sont à l'origine d'une importante pollution lumineuse et on avait d'ailleurs discuté de la problématique des tags sur les abris de bus. Donc est-ce que la problématique ne serait pas la même pour ces panneaux Leds, on se le demande aussi ?

Donc en l'état, on n'est pas favorables à cette motion mais sous l'impulsion de notre commissaire Monsieur PASCHE, qui n'est pas là aujourd'hui, on propose un amendement qui viserait à élargir les réponses que pourrait apporter le Conseil administratif.

Je vous lis l'amendement proposé, ce serait sur le point 1 qui deviendrait : « D'étudier l'implémentation de panneaux Leds sur la commune ou toutes alternatives qui rempliraient le même but de promotions des informations locales. »

Le point 2, on propose aussi de l'amender et comme suit : « D'établir un projet de crédit pour le Conseil municipal dans le but d'acquérir et d'implémenter plusieurs panneaux d'affichage Led ou toutes alternatives qui rempliraient le même but de promotion des informations locales. »

Voilà . Je vous remercie.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Du coup je ne vais pas m'exprimer tout de suite sur la motion, on va réagir sur l'amendement. Si les problèmes sont les panneaux Leds, pourquoi on amende en laissant les panneaux Led ?

Ce serait pour moi plus logique de faire un amendement qui retire donc ces panneaux Leds et qui cherche d'autres moyens de promotion.

Si les Verts sont d'accord, on peut peut-être faire une pause et voir ça rapidement, sinon, je voterai non à l'amendement tel quel. Voilà.

M. LAPALUD (S) : Merci, Madame la Présidente. Je remercie toute la commission d'avoir planché sur cette question de panneaux Leds. Il y a plusieurs informations sur le nouveau site de la commune. C'est bien ces panneaux, ils sont alors vraiment bien ces panneaux Led parce que, à ce que je vois, c'est le plus rapide, le plus facile.

C'est vrai qu'il y a tout le problème de pollution lumineuse, c'est ce que j'avais prévu : d'éteindre les panneaux la nuit. Et après, s'il y a de meilleures solutions, je suis tout à fait d'accord dessus.

Donc Monsieur MOSCHELLA , si vous voulez enlever le Led, moi je suis tout à fait d'accord avec vous, si on a une meilleure solution. L'énergie, on en utilise tous les jours rien qu'avec tous les WI-FI , les smartphones qu'on a. On diffuse l'énergie, c'est peut-être bien de faire un peu d'économie d'énergie mais peut-être pas au détriment de tout. Donc moi s'il y a une autre alternative, je suis tout à fait preneur.

Sinon, le site de la commune, il donne les informations, on voit qu'il y a les panneaux d'affichage, on voit qu'il y a le site d'information.

Par contre c'est toujours de l'information en entonnoir. On va être client d'une information et on sera informé que de cette information. Imaginez qu'une équipe de volleyball par exemple arrive en finale, il faut une semaine pour faire un flyer, pour le publier etc., il ne sera jamais sur le site de la commune, c'est trop long, un flyer directement mis dessus. Et c'est un peu ce qui manque dans nos associations.

Au temps de Canal Onex, on voyait souvent les gens qui disaient, « ah c'est dommage, j'ai vu un super reportage, mais c'était ce week-end et je l'ai vu lundi, je n'ai pas pu y aller » et c'est vraiment ce côté-là.

On a parlé aussi beaucoup dans les commissions de la fracture numérique, il y a plein de personnes qui n'ont pas les outils pour s'abonner et il y a aussi tous les problèmes d'« aller chercher l'information » et ce n'est pas forcément d'aller chercher l'information. Si je suis assis tranquillement à mon arrêt de tram je vais voir de la publicité. On voit que les gens se nourrissent peut-être moins bien et vont beaucoup plus souvent au McDonald's parce que la publicité montre du McDonald's.

Si nous, on peut montrer peut-être que la bonne bouffe est mieux, si on peut montrer que la période de canicule arrive en 3-4 jours, la commune pourrait profiter de ces panneaux pour faire des choses très visibles. Je pense que c'est quelque chose de très intéressant. Il y a beaucoup de présidents d'associations qui voient ça d'un bon œil parce qu'ils ont un peu ce problème d'être vus après. S'il y a d'autres manières plus écologiques, des manières plus respectueuses, je suis tout à fait ouvert à cela.

Et, oui, modifiez votre amendement de ce sens, je ne vois aucun inconvénient. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Oui, pour réagir à l'intervention de Monsieur LAPALUD par rapport aux Leds, je pense que les Leds de jour ne sont pas utiles et de nuit créent une pollution lumineuse qui nuit à la fois au sommeil des humains et à la fois des animaux nocturnes. De toute façon, pour moi, il faut l'enlever de ce projet quoi qu'il arrive que ce soit par amendement ou en refusant le projet.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Étant donné que cet amendement vient de notre Conseiller municipal Monsieur PASCHE qui n'est pas là, je me sens mal à l'aise de le modifier. Si quelqu'un, le groupe Echo veut proposer un nouvel amendement on est ouvert à ça.

M. MOSCHELLA (EVL) : Oui, alors par rapport au règlement du Conseil municipal, on peut faire un amendement qui remplace...

La Présidente (EVL) : Alors, on va voter sur les amendements, si les deux passent, ce n'est pas très logique. Les Verts refusent de modifier leur amendement, ce qui est parfaitement leur droit, donc on va voter sur l'amendement que les Verts proposent, à vous la liberté de proposer un autre amendement.

M. MOSCHELLA (EVL) : Et si on propose un autre amendement maintenant, c'est lequel qui est voté en premier ? Ça, je ne m'en souviens pas.

Je demande une suspension de séance de 2 minutes pour écrire un amendement, s'il vous plaît.

La Présidente (EVL) : Ok, vous avez 3 minutes de suspension de séance.

Mme KAST : J'aimerais juste que vous gardiez à l'esprit, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux et je ne prends absolument pas la parole sur le fond, qu'il s'agit d'un texte de motion.

Je vous rappelle qu'une motion vise à demander au Conseil administratif d'étudier quelque chose. Elle vise, elle n'est pas impérative pour le Conseil administratif. Le Conseil administratif pourrait parfaitement revenir, quelle que soit finalement la version qui serait votée, en disant : « Nous avons identifié, nous considérons que ce n'est pas adéquat et voici pourquoi et donc nous n'allons pas le faire ».

Donc j'ai envie de vous dire, prenez la version qui ouvre le plus de pistes, ne vous acharnez pas sur des points de détail puisque finalement nous allons étudier les pistes, c'est l'esprit d'une motion. C'est simplement là-dessus que je voulais attirer votre attention parce que finalement j'ai envie de vous dire que vous gardiez le texte initial, la version des Verts avec « ou autre alternative » ou la version MOSCHELLA sans du tout le mot LED, l'étude du Conseil administratif se fera de la même manière.

La Présidente (EVL) : Merci Madame KAST. Je profite de la suspension pour demander à Monsieur PETERSCHMITT, Madame GIROUD et à Monsieur AMBORD de passer signer la liste des présences.

20H20 suspension de séance de 3 minutes
20H24 reprise

La Présidente (EVL) : Merci de reprendre vos places, j'ai reçu l'amendement de Monsieur MOSCHELLA qui propose d'amender ce projet de motion de la façon suivante :

1. D'étudier de nouvelles façons de communiquer, notamment sur la vie associative de la commune ainsi que sur la promotion des événements sociaux ou des intérêts publics.
2. De prévoir une augmentation au budget de communication de la commune si nécessaire pour développer de nouveaux outils et canaux plus efficaces.

Si personne ne demande la parole, je vais mettre cet amendement au vote.

Les Conseillers municipaux qui acceptent cet amendement pressent le plus, ceux qui le refusent le moins, zéro pour l'abstention, Je lance le vote.

L'amendement du projet de motion 369 est approuvé par 23 oui et 3 abstentions (26 votants)

La Présidente (EVL) : On va voter le 2^{ème} amendement, si vous l'acceptez, je suis bien embêtée. Est-ce que je le relis ? Oui.

Je soumets le 2^{ème} amendement du projet de motion 369A au vote du Conseil municipal avant, je vais le lire. [Lecture].

Les Conseillers municipaux qui acceptent cet amendement pressent le plus, ceux qui le refusent le moins, zéro pour l'abstention, Je lance le vote.

Le 2^{ème} amendement du projet de motion 369A est refusé par 18 non et 8 abstentions (26 votants)

M. LAPALUD (S) : Merci, Madame la Présidente. Comme on a voté un amendement qui était plus éloigné, nous n'aurions pas eu besoin de voter l'amendement qui était plus proche parce que le premier était accepté. Mais c'est juste pour une prochaine fois. Merci.

La Présidente (EVL) : Monsieur LAPALUD nous fait remarquer comme on a voté l'amendement le plus éloigné, on aurait pu s'abstenir de voter l'amendement le plus proche.

La parole n'étant plus demandée, je vais laisser Monsieur PASQUIER nous lire le projet de motion 369 amendé.

M. PASQUIER (PLR) : Madame la Présidente, si vous le permettez avant, il faudrait le titre de cette motion

La Présidente (EVL) : Oui, je pense aussi oui, acquisitions de panneaux LEDS, c'est vrai que... Est-ce que « panneaux d'informations » cela peut convenir à tout le monde ? Personne ne s'oppose ? Alors on va l'appeler Panneaux d'informations.

M. PASQUIER (PLR) : Si vous permettez Madame la Présidente, je vous fais lecture du projet de motion acquisition d'un panneau d'information [Lecture].

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur PASQUIER.

Les Conseillers municipaux qui acceptent cet amendement pressent le plus, ceux qui le refusent le moins, zéro pour l'abstention, Je lance le vote.

Je soumets le projet de motion 369 au vote du Conseil municipal avant, je vais le lire. [Lecture].

Le projet de motion 369A est approuvé par 23 oui et 3 non (26 votants)

Motion 369A dont la teneur est la suivante :

« Vu l'importance de transmettre des informations rapidement

Vu que les personnes ont besoin de trouver directement les informations sans chercher

Vu le besoin de faire de la promotion pour nos clubs de sports, nos spectacles, nos événements

Vu la nécessité d'informer la population en cas de situations critiques hélas fréquentes ; canicule, pandémie, pollution de l'air, interventions sur les chaussées, etc.

Vu la volonté de continuer à diffuser des messages d'utilité publique, tel que la prévention contre le surendettement, contre le tabagisme, pour soutenir le bénévolat, la participation citoyenne, etc.

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe Socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 23 oui et 3 non

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *D'étudier de nouvelles façons de communiquer, notamment sur la vie associative de la commune ainsi que sur la promotion des événements sociaux ou d'intérêt public*
2. *De prévoir une augmentation au budget de la communication de la commune, si nécessaire, pour développer de nouveaux outils de communication et canaux plus efficaces. »*

* * *

20H40 PAUSE

20H55 REPRISE

11) Solidarité avec la population afghane [projet de motion 383]

La Présidente (EVL) : Merci. On va attaquer la dernière partie de notre ordre du jour avec le point 11.

Je vais commencer par l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière du sujet? Monsieur Pierre-Yves TOGNAN.

Alors je rappelle que lorsqu'il y a une opposition de l'entrée en matière, ceux qui ont écrit le projet de motion, celui, ceux, cela dépend s'il y en a plusieurs, peuvent avoir un droit de réponse sur l'opposition de l'entrée en matière et ensuite on va voter sur oui ou non, on entre en matière.

Monsieur TOGNAN, je vais vous passer la parole.

M. TOGNAN (UDC) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe UDC, s'oppose à l'entrée en matière car il estime que cela n'est pas de la compétence de la commune de décider si l'argent des Onésiens doit servir ou non à faire des dons à une ONG quelle qu'en soit la cause, aussi honorable fut-elle. Merci, Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Merci, Monsieur TOGNAN. Donc la réponse peut être donnée par l'un des signataires du projet de motion. Projet PLR, si ma mémoire est bonne. Donc Monsieur DECARROUX, vous avez la parole.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Pour répondre à la remarque et à la non-entrée en matière du groupe UDC, nous répondons, le groupe PLR, qu'il s'agit d'une question humanitaire, d'une crise grave et humanitaire et eu égard notamment au fait que Madame YUNUS EBENER est membre de notre Conseil administratif, on pense que les citoyens d'Onex comprendraient, vu la tradition également humanitaire de Genève, qu'on prend cette démarche qui est tout à fait, je dirais légitime, de cette partie de notre monde et elle ne peut pas nous laisser indifférent et c'est pour la raison suivante que nous avons déposé cette motion et nous y reviendrons tout à l'heure.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur DECARROUX. Le MCG a signé ce projet de motion ? Les Verts ? Non, ce n'était que le PLR. Je rappelle que sur l'entrée en matière ce n'est pas un débat. L'auteur du projet a la priorité.

Monsieur FUSCO vous avez la parole. Nous parlons donc bien de l'entrée en matière.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe MCG donc ne s'oppose pas à l'entrée en matière. Toutefois, on est surpris de voir que dès qu'on tourne le dos, on trouve une feuille sur le bureau ! J'ai le pressentiment qu'on me pousse presque à décider quelque chose.

Je pense donc qu'à l'avenir, ce genre de travail qui doit être fait, ils auraient très bien pu le déposer en début de séance et pas en plein milieu, dès que l'on tourne le dos. Merci.

La Présidente (EVL) : Juste une petite précision. J'ai demandé à Monsieur STURCHIO de poser ce document que vous n'aviez pas en début de séance et de vous le donner pendant la pause pour que vous l'ayez un peu plus tôt.

Je suis moi aussi en faveur des documents déposés en début de séance mais, en l'occurrence, Monsieur STURCHIO a le droit d'agir ainsi. Il avait même le droit de le déposer après l'entrée en matière du sujet, si on suit le règlement jusqu'au bout. Mais j'entends votre problème.

En l'occurrence, le parti socialiste est dans son bon droit. Si on avait été jusqu'au bout, il aurait dû le déposer après même l'entrée en matière mais je trouvais que ce n'était pas super pour que chacun puisse en prendre connaissance, ait un peu plus de temps pour en prendre connaissance. C'est pour ça. Ne le prenez pas mal.

Mme GIROUD (Ve) : Oui, merci Madame la Présidente. Donc nous, avec les Verts, nous décidons de transformer cette motion en délibération.

La Présidente (EVL) : Non, non, non, non. Nous parlons de l'entrée en matière. Vous vous prononcez sur l'entrée en matière du sujet. Vous aurez le temps, si l'entrée en matière est acceptée, de vous prononcer sur le reste.

Mme GIROUD (Ve) : Alors excusez-moi. Alors oui, nous sommes favorables à l'entrée en matière.

M. LAPALUD (S) : Merci, Madame la Présidente. Non, moi je viendrais plutôt sur le point du règlement que vous avez soulevé que je ne comprends pas trop. Vous avez dit comme quoi les personnes ne pouvaient pas s'exprimer. Donc pour pas que cela reste dans le PV, comme quoi les personnes ne pouvaient pas réagir à l'entrée en matière, là, je lis l'article 60 de l'entrée en matière : « Tous les groupes ont le droit de se proposer, etc.... » donc je ne comprenais pas vos propos avant l'entrée en matière donc si vous pouviez préciser.

La Présidente (EVL) : J'ai précisé et j'ai dit que c'est l'auteur de la motion qui a priorité sur l'entrée en matière. J'ai corrigé mon propos.

M. LAPALUD (S) : D'accord... Non, ce n'est pas une correction, si vous l'autre est comme ça, cela veut dire que tout le monde peut parler de l'entrée en matière. Donc vous ne l'avez pas stipulé, donc je préfère que cela soit fait ! Merci.

La Présidente (EVL) : Tout le monde peut parler de l'entrée en matière, une fois, en l'occurrence. Plus de prise de position. On va donc voter sur l'entrée en matière.

Celles et ceux qui sont en faveur de l'entrée en matière, pressent le plus. Celles et ceux qui refusent l'entrée en matière pressent le moins. Celles et ceux qui s'abstiennent, le zéro.

L'entrée en matière du projet de motion 383 est approuvée par 21 oui, 3 non et 2 abstentions (26 votants)

Je passe la parole aux initiateurs du projet de motion.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Comme j'ai eu l'occasion de le dire, le groupe PLR a déposé cette motion compte tenu de l'urgence humanitaire qui se trouve dans cette région de notre monde et eu égard aussi au fait que nous avons une Conseillère administrative qui vient de cette région.

Donc vous avez la motion qui vous est proposée. Elle est relativement claire et courte. Je ne vais pas revenir dessus. On pense que c'est nécessaire d'agir et pour cela, fort des explications que j'ai pu recevoir toute à l'heure, explications judicieuses et éclairées de Madame KAST, notre Conseillère administrative, nous proposons d'emblée un amendement à notre motion.

Tout d'abord de la transformer en délibération. Et ensuite de reprendre des discussions que nous avons eues avec nos partenaires des autres groupes, notamment Socialiste et des Verts, de reprendre dans ce projet de délibération qui devient le point 2, c'est-à-dire je vous les lis, c'est plus simple :

« De faire un don d'urgence de Fr. 20'000.00 au Comité International de la Croix-Rouge, par exemple pour soutenir son action en Afghanistan et aussi notamment des filles et des femmes.

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de Fr. 20'000.00 destiné à ce don.

De comptabiliser ce montant dans le compte de résultat 2021 sous la rubrique 01.36.

De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charge ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre. »

Je termine également que nous serions ravis, le groupe PLR, que d'autres groupes se joignent à cette désormais délibération, je ne sais pas si l'on peut l'appeler comme ça, je ne suis pas très formel, je ne suis pas très habitué mais à désormais cette délibération, qui je dirais recouvre tous les intérêts et toutes les discussions que j'ai pu avoir tardivement, je m'en excuse auprès de certains, en raison de quelques petits problèmes informatiques et de journées très chargées par mon activité professionnelle.

La Présidente (EVL) : Donc vous faites référence à l'art. 61.3 qui permet de faire une proposition sur le sujet traité et de partir sur un projet de délibération que vous avez normalement tous reçu sur votre bureau. Oui, mais il y a Monsieur STURCHIO qui a demandé la parole avant vous.

M. STURCHIO (S) : Merci, Madame la Présidente. Oui, donc, du coup je prends note que le groupe PLR est prêt à re-signer avec nous le projet de délibération. Et je les remercie parce que vraiment cela nous tenait à cœur, en tous les cas nous les Socialistes, et je me permets aussi de parler pour les Verts avec qui j'en avais parlé où vraiment on pense qu'il y a lieu de procéder à cette donation.

Je prends également acte de la proposition d'amendement qui me semble tout à fait un bon compromis selon toujours les discussions que l'on a eues pendant la pause avec le groupe PLR.

Donc voilà, je vous confirme donc que l'on fait usage de l'art. 61, alinéa 3 du règlement et qu'on demande donc, enfin qu'on prenne compte du projet de délibération que j'ai déposé, pour répondre à Monsieur FUSCO, sur les directives de Madame la Présidente avant de faire valoir l'art. 61, alinéa 3 du règlement.

Et j'invite donc le Conseil municipal à voter avec le groupe PLR, Socialiste et Verts ce projet de délibération. Merci.

La Présidente (EVL) : Juste avant de donner la parole à Madame KAST, je vais demander le texte de l'amendement à Monsieur ABBE-DECARROUX et puis je passe la parole à Madame KAST et ensuite on lira tout cela. Merci.

Mme KAST : Oui, alors juste deux ou trois éléments justement quand on transforme un texte ou quand il y a un texte qui vient s'ajointre sur un autre. D'abord pour répondre à la remarque de Monsieur FUSCO, le projet de motion initialement déposé par le groupe PLR, l'a été parfaitement dans les délais. Vous avez reçu, vous avez pu en prendre connaissance dans les caucus et tout cela.

Il y a un article 61 alinéa 3 du règlement de notre Conseil municipal qui permet à tout conseiller municipal de proposer un nouvel objet, sur un point qui est déjà discuté, pour autant qu'il concerne le même point.

Et c'est ce qu'ont fait les groupes, alors je ne sais plus lesquels maintenant... Enfin en tous les cas Socialistes, Verts, PLR. C'est-à-dire, de se dire qu'il y avait la motion qui était déposée dans les temps, dont vous avez pris connaissance et ils font usage de l'article 61 alinéa 3 qui propose sur le même sujet un objet s'y rapprochant, presque le même d'ailleurs.

Donc cela c'était juste pour expliquer qu'il y a cette procédure et comme Madame la Présidente l'a dit, elle a trouvé que c'était mieux qu'on l'ait déjà sur les tables avant que le débat s'ouvre vraiment. C'est plus facile pour en prendre connaissance. Mais cette procédure, elle existe, elle est tout à fait possible.

Par rapport au ralliement du groupe PLR sur une motion consensuelle commune, cela pose juste un problème de forme qui à mon avis ne doit arrêter personne dans ce Conseil municipal. Mais cela pose juste une petite question : soit vous dites que vous retirez la motion et que vous vous ralliez sur le projet de délibération avec la nouvelle formule que vous avez proposée et qui a reçu l'assentiment des autres signataires, soit vous dites que vous amendez votre motion en délibération et à ce moment-là, c'est la délibération 61.3 qui doit être retirée. Vous me suivez ?

Parce qu'en fait, on a cet objet. Soit on le transforme et les autres signataires se rallient à la transformation, soit on ajoute un nouvel objet en parallèle. C'est juste ça, Madame la Présidente, quand vous disiez si j'ai bien compris « grâce à l'article 61.3 on l'amende ». Non, en fait grâce à l'article 61.3 soit on en propose un deuxième, soit on oublie 61.3 et on amende le premier.

La Présidente (EVL) : J'ai juste un petit souci, c'est que je n'ai pas le projet de délibération. Si vous pouviez m'en donner une copie. Merci.

Mme KAST : Voilà, en fait, cela revient exactement au même à l'arrivée mais juste, je pense que pour le procès-verbal, il faut que cela soit clair.

Soit c'est la motion 383 qui est transformée par ses auteurs, et en ralliant d'autres auteurs, en délibération. Soit ce sont deux objets différents et on votera sur la motion, à moins que le groupe PLR la retire, et on votera sur la délibération qui n'a pas encore de numéro puisque c'est l'usage quand on fait 61.3 qui a été proposée par plusieurs groupes. Voilà.

C'est égal mais il faut juste que l'on sache pour que le procès-verbal soit bien clair là-dessus. On transforme le premier ou bien on met le premier de côté et on fait un deuxième. À l'arrivée, je pense que ce qui est important, c'est ce qu'il y a dedans.

La Présidente (EVL) : Est-ce que le PLR garde pour l'instant le projet de motion ? Ou est-ce que vous le transformez ?

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Alors on transforme l'essai que nous avons fait avec la motion en délibération pour la raison suivante, c'est qu'on a mis le CICR par exemple, pour nous c'est important que le mot CICR figure dans la mesure où le CICR est une organisation genevoise, enfin... internationale qui a son siège à Genève, qui est facilement identifiable par les citoyens genevois d'une manière générale.

En revanche, nous avons compris, enfin nous avons discuté tout à l'heure avec le groupe PS qu'on ne pouvait pas être restrictif sur cette question-là et c'est pour cela que l'on a mis « par exemple » mais nous tenons, néanmoins, à ce que dans ce projet de délibération figure l'organisation non-gouvernementale CICR. Voilà.

Et encore une fois désolé de la façon dont cela s'est déroulé mais, voilà.

La Présidente (EVL) : Donc l'amendement que vous m'avez donné là, ce n'est pas un amendement à votre projet de motion, c'est un amendement au projet de délibération. Et vous laissez tomber votre projet de motion. Nous ne discutons que sur le projet de délibération ? On est d'accord ?

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Oui, on est d'accord.

La Présidente (EVL) : Est-ce que c'est OK ? Tout le monde a bien compris ? Seul le projet de délibération est discuté. Le projet de motion est oublié.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : On transforme notre motion en délibération.

La Présidente (EVL) : Oui, mais là, j'ai deux projets de délibération sur la table ! Alors j'en fais quoi ?

Je n'ai pas entendu les Socialistes dire qu'ils retireraient leur projet de délibération. OK.

Alors il y en a un, c'est un projet de délibération donc, c'est contraignant pour le Conseil municipal si on le vote. Tous les deux sont à Fr. 20'000.00 sauf que le projet de délibération est contraignant, sous réserve du délai de 40 jours de référendaire, il est contraignant, le Conseil administratif est obligé de s'exécuter, s'il est voté.

Un projet de motion est une demande d'étude au Conseil administratif et n'est nullement contraignant. Il prévoit aussi Fr. 20'000.00 au CICR et l'autre dit Fr. 20'000.00 à une organisation gouvernementale de son choix. Mais les deux sont Fr. 20'000.00. Un est un projet de délibération, l'autre un projet de motion qui sera transformé en projet de délibération aussi. Mais là j'ai deux projets de délibération sur la table.

Madame KAST, j'ai Madame GIROUD qui parle avant vous. Donc Madame GIROUD.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Nous, les Verts, on soutient aussi le projet de délibération car on trouve que c'est une idée qui est vraiment positive et qui pourra qu'améliorer.

Mme KAST : Merci, Madame la Présidente. Sur la différence entre la motion et la délibération, vous avez dit l'essentiel mais il y a une autre différence et je pense que du point de vue du Conseil administratif et du point de vue du Conseil municipal, c'est important que vous l'ayez en tête.

Comme vous le savez et d'ailleurs cela fait écho avec la remarque de Monsieur TOGNAN de l'entrée en matière, si justement c'est au Conseil municipal de décider comment dépenser l'argent du contribuable. Et quand je dis au Conseil municipal, c'est bien au Conseil municipal et pas au Conseil administratif.

La compétence la plus forte qu'a le Conseil municipal c'est de décider de l'affectation de l'argent. C'est pour ça que chaque fois que l'on a des investissements à faire, on doit passer devant vous et c'est pour ça qu'en principe le budget nous donne des volants de manœuvre et qu'on n'est pas censé les dépasser. Après on peut toujours avoir des bonnes raisons, des imprévus qui expliquent pourquoi on les dépasse mais là ce n'est clairement pas un imprévu.

Si vous votez simplement une motion, le Conseil administratif va vous dire combien il a à disposition et va dire que pour suivre la volonté du Conseil municipal, il veut bien donner ce qu'il a à disposition à la cause de l'Afghanistan. Sauf que ce qu'il a à disposition au jour d'aujourd'hui sur la ligne d'aide humanitaire c'est beaucoup moins que Fr. 20'000.00.

Donc si vous voulez que le Conseil administratif puisse, par votre décision, allouer Fr. 20'000.00 à la cause de l'urgence humanitaire en Afghanistan, il faut lui en donner le droit et le droit il l'obtient par un vote de délibération et pas par un vote de motion. C'est ça la deuxième différence fondamentale qu'il y a, à part le côté contraignant que Madame la Présidente a bien expliqué, mais la deuxième différence fondamentale qu'il y a entre un objet de motion et un objet de délibération c'est que le premier effectivement n'est pas contraignant, le deuxième l'est.

Et la deuxième différence c'est que le premier ne donne que des indications et des recherches et le deuxième donne une obligation et un droit, un droit et une obligation de dépenser de l'argent pour autant que le montant soit prévu dans la délibération, bien évidemment.

Donc, si vous nous votez une délibération avec Fr. 20'000.00, nous allons dépenser Fr. 20'000.00. Si vous nous votez une motion avec Fr. 20'000.00, nous allons regarder ce que nous avons, nous allons vous faire une proposition de dépenser ce qu'il nous reste sur la ligne ou nous allons vous proposer un projet de délibération pour nous demander d'aller plus loin de ce que nous avons sur la ligne. Finalement on retombe sur la délibération du début.

Donc je pense que c'est vraiment important si telle est la volonté du Conseil municipal, ce que pour ma part j'appelle de mes vœux qu'il y ait un investissement par solidarité avec la situation d'urgence en Afghanistan, c'est vraiment important d'utiliser l'outil du projet de délibération, peu importe comment mais d'utiliser cet outil-là pour qu'on n'ait pas à, finalement, revenir vers vous à la séance du mois d'octobre qui sera voté, redébattu, voté ou pas et puis après re 40 jours de délai référendaire et ça nous amène gentiment jusqu'à fin novembre.

Donc si on veut pouvoir agir quand même face à la situation qui est effectivement préoccupante, je pense que d'utiliser la voie du projet de délibération immédiatement ce soir c'est le bon moyen. Merci, Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Merci, Madame Kast.

Mme KAST : C'est juste pour le processus. Je pense que pour le processus il faut faire comme ça. Aujourd'hui, on a à l'ordre du jour une motion, il faut proposer l'amendement dessus.

Voter l'amendement, donc transformer en délibération. La voter, s'il y a des majorités mais ça semble être le cas, la voter puis on a ce premier objet qui s'est transformé en délibération qui est voté en force. Après le deuxième objet, si tout ce processus est arrivé, les auteurs le retirent puisqu'il doublonne avec le premier.

Je pense que c'est le meilleur moyen de gérer le processus de transformation de cette motion en délibération par rapport à votre première question qui était « je fais quoi avec mes deux projets ».

Je pense que c'est la première chose, on a une entrée en matière sur une motion, on a une proposition d'amendement sur la motion. On vote l'amendement, on vote la nouvelle délibération totale et après on retire l'autre.

La Présidente (EVL) : Merci Madame Kast, on va débattre du projet de motion qui sera transformé en projet de délibération si le Conseil municipal le vote et j'ai une proposition d'amendement de Monsieur ABBE-DECARROUX sur ce projet de motion que je vous relis pour que les choses soient claires dans le débat

Monsieur ABBE-DECARROUX propose de modifier le point 1 de ce projet de motion comme suit :

1. De faire un don d'urgence de Fr. 20'000.00 au CICR par exemple pour soutenir une ou des actions en Afghanistan notamment des filles et des femmes
2. D'ouvrir au Conseil Administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de Fr. 20'000.00 destiné à ce don
3. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultat 2021 sur la rubrique 01.36
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées au revenu voir par le capital propre

C'est là-dessus qu'on débat. Je donne la parole à Monsieur AMBORD.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Je voulais juste dire que le problème en Afghanistan a débuté le 11 septembre 2001, il y a 20 ans, avec les

attentats qu'il y a eu aux États-Unis et aujourd'hui 20 ans après, l'armée américaine s'est retirée.

Les talibans sont revenus sans Al-Qaïda bien entendu, sans Oussama mais je me demande si ça ne tourne pas en rond, c'est complètement dramatique de voir comment ils traitent leurs femmes, je ne peux pas accepter donc on était en abstention tout à l'heure car on voulait lire la feuille, donc le groupe MCG va voter oui à la délibération. Merci, Madame la Présidente

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Oui, encore juste une précision, je remercie encore Madame KAST de ses précisions tout à fait éclairantes. En fait nous sommes je crois d'accord pour le groupe PLR et le groupe Socialiste et j'ai cru comprendre également les Verts, je suis heureux d'apprendre également le MCG, il y a juste une petite nuance, c'est que dans notre projet de délibération maintenant, qu'on va voter avec les amendements que vous avez cités, on cite le CICR par exemple comme organisation destinataire de ce don ou de ces dons, ce sera le Conseil administratif qui en décidera.

Pour nous c'est important pour la raison suivante, c'est que ça représente grossièrement Fr. 1.00 par habitant onésien en chiffre rond, puisqu'on est plus ou moins 19'000 personnes si ma mémoire est bonne, et puis que le CICR est une organisation internationale à Genève qui marque la tradition humanitaire de Genève et que ça fait du sens et que c'est facilement identifiable.

Nous avons compris, cela ne peut pas être exclusif, c'est pour ça que nous avons rajouté le « par exemple ».

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Bien entendu notre groupe est préoccupé et inquiet par la situation en Afghanistan. Toutefois nous sommes surpris que le Conseil Municipal se préoccupe de cet événement particulièrement et non d'autres comme celui du 4 août 2020 qui a précipité le Liban au bord du gouffre, subissant une crise à la fois économique, financière, politique et sanitaire sans précédent.

Nous pouvons aussi mentionner non loin de chez nous la catastrophe arrivée à Cressier en juin, des inondations en Allemagne et en Belgique en juillet, dont le bilan est de plus de 200 morts et des dizaines de milliards de dégâts.

Notre groupe serait prêt à étudier un fonds de solidarité alloué chaque année mais pas faire un don unique pour ce cas particulier même s'il est terrible. Nous proposons le renvoi en Commission développement durable. Merci, Madame la Présidente

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Monsieur RITTER, ce n'est pas pareil, ce sont des femmes, on s'attaque à vos enfants, je veux dire, sans femme, il faut des hommes aussi, vous comprenez, la femme donne la vie donc automatiquement quand on s'attaque aux femmes c'est un peu plus important que le reste, j'estime. Merci

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Juste pour répondre à Monsieur RITTER. J'entends bien et je salue sa proposition peut-être d'un fonds de solidarité, là nous avons affaire à une crise particulièrement marquante en termes humanitaires et je crois qu'en tant que représentants de citoyens, c'est vrai qu'il y a beaucoup à faire dans le monde mais quand

vous citez les problèmes environnementaux qui sont tout à fait cruciaux et tout aussi importants, enfin qui sont importants, là on touche vraiment à l'essence même humaine et c'est pour ça que le groupe PLR a fait cette proposition.

La Présidente (EVL) : Juste avant de voter, j'aimerais poser une question au Conseil administratif, ce n'est pas une question sur le fond, si c'est bien ou si ce n'est pas bien mais c'est une question que j'ai quand même parce qu'on se demande, le PLR a mentionné à un moment donné le fait que la conseillère administrative Madame YUNUS EBENER était d'origine afghane. Est-ce qu'on ne peut pas parler à un moment donné de conflit d'intérêts à ne donner qu'aux Afghans et à personne d'autre ?

C'est ma question, est-ce qu'on a raison de donner à personne d'autre ? Est-ce qu'on a raison d'avoir zappé les Libanais et de ne donner qu'aux Afghans ? C'est une question, est-ce qu'on pourrait être accusé ou pas de conflit d'intérêts ?

Mme KAST : Vous avez posé deux questions en fait, d'abord la première, est-ce qu'on pourrait être accusé de conflit d'intérêts parce qu'une membre de l'exécutif est d'origine du pays qui est aidé, alors la réponse à cette question est clairement pas, parce que comme vous pouvez le remarquer le Conseil administratif ne vote pas et de toute manière pour être taxé de conflit d'intérêts, il faut être dans un intérêt direct, direct et objectif.

Il y a une jurisprudence très claire sur les questions d'aménagement du territoire, ce n'est pas parce que vous habitez dans une commune que vous ne pouvez plus vous exprimer sur l'aménagement du territoire sur cette commune, sinon il n'y a plus aucun conseiller municipal qui pourrait voter un plan d'aménagement du territoire à Onex, parce qu'on habite tous dans cette commune. Même quand on parle de plan localisé de quartier on a encore le droit, c'est par contre au niveau des autorisations de construire, quand sa parcelle est directement concernée, là on est dans un conflit d'intérêts.

La question sur le fait qu'au Conseil administratif il y ait quelqu'un qui soit originaire du pays qui est visé par l'aide, est-ce que c'est constitutif d'un conflit d'intérêts, c'est évidemment non à double titre. Le premier c'est que le Conseil administratif ne vote pas donc il ne peut pas être considéré par le conflit d'intérêts et la deuxième c'est évidemment que le lien est beaucoup trop tenu pour qu'on tombe sur des questions de conflit d'intérêts.

Votre deuxième question c'était de savoir si on a fait bien de ne donner qu'à l'Afghanistan. Mais Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, il s'agit justement de votre domaine de compétence. Il s'agit justement de votre domaine de compétence, vous avez la possibilité de décider d'une cause et si vous ralliez une majorité d'entre vous pour donner pour une cause qui vous tient à cœur pour autant qu'il n'y ait pas de référendum, cela s'appelle notre système démocratique communal suisse, genevois et c'est comme ça que ça fonctionne.

Donc il y a aucun problème à ce niveau-là, vous pouvez à chaque Conseil municipal proposer des montants pour une cause qui vous intéresse, si ça prend des proportions disproportionnées notre responsabilité sera d'attirer votre attention sur le fait que le budget communal n'est pas extensible à l'infini, mais entre Fr. 20'000.00 et Fr. 5'000'000.00 il y a un petit peu de marge et je pense que l'on va y arriver.

Et puis peut-être il y a à un moment donné, si à chaque Conseil municipal on passe une heure à débattre si la cause qu'on vise à soutenir est ok et si le montant est ok et s'il faut

faire comme ça et choisir l'organisation, peut-être qu'il faudra se poser un questionnement sur notre fonctionnement. Mais ça fait partie de votre pouvoir et de votre responsabilité d'élus de pouvoir choisir d'allouer un montant d'aide humanitaire à une cause spécifique et il peut y en avoir plusieurs, mais aujourd'hui nous avons une proposition et elle concerne l'Afghanistan et c'est celle-ci qui est débattue.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. J'ai un peu de peine à comprendre la suite du débat car mon collègue Monsieur Sven RITTER a demandé un renvoi en commission, et pour les raisons suivantes. D'abord on ne trouve pas correct de donner pour une actualité qui est très émotionnelle en ce moment et très à chaud, on ne trouve pas ça objectif par rapport aux autres actualités terribles qui se passent dans le monde.

Et, deuxièmement on aimeraient aller en commission pour réfléchir à qui exactement on donne cet argent car je pense qu'en cas de don sur décision du Conseil municipal, ce serait aussi au Conseil municipal de décider où va l'argent et à qui. Donc demande de renvoi en commission Madame la Présidente, s'il vous plaît.

La Présidente (EVL) : Madame YUNUS EBENER, nous avons un renvoi en commission, est-ce que vous voulez parler maintenant ou après le renvoi en commission ?

Le renvoi en commission est demandé, les partis ont droit chacun à une intervention. Est-ce que les partis demandent la parole ? Non. Dans ce cas on va voter directement le renvoi en commission.

Celles et ceux qui acceptent le renvoi en commission pressent le plus , celles et ceux qui le refusent pressent le moins , celles et ceux qui s'abstiennent le zéro.
Le vote est lancé.

Le renvoi en commission du projet de motion 383 est refusé par 21 non et 5 oui (26 votants)

Donc je repasse la parole à Madame YUNUS EBENER qui l'avait demandée tout à l'heure.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Je souhaiterais juste revenir par rapport à votre question sur le conflit d'intérêts, Madame KAST a très bien répondu au niveau juridique, je souhaite répondre aussi à un autre niveau, au niveau du choix des valeurs.

C'est vrai que j'ai grandi dans ce pays jusqu'à l'âge de 8 ans et depuis maintenant bientôt 40 ans je vis en Suisse et je me considère comme une Suissesse.

J'ai adopté les valeurs de ce pays, j'ai passé une grande partie de ma vie ici et quand je rentre en Afghanistan, les fois où j'y suis retournée, cela date, la dernière fois c'était en 2002, je me suis dit en fait , je ne fais plus partie de ce pays parce que je ne me suis plus reconnue dans ce pays. Par contre, lorsque je suis venue en Suisse, quand je suis retournée ici après le voyage, je me suis dit, ici c'est chez moi. Et ça, je voulais vraiment le dire clairement. Merci, Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Je vois que la parole n'est plus demandée, je pense que l'on va voter sur l'amendement proposé par le PLR sur le projet de motion et une fois que cela sera voté, on votera la modification en projet de délibération. On va voter l'amendement au projet de motion que Monsieur ABBE-DECARROUX a demandé et quand on l'aura fait, on va le transformer oui ou non. Ça paraît clair pour tout le monde ?

Nous allons procéder au vote de l'amendement du projet de motion 383.

Je soumets l'amendement du projet de motion 383 au vote du Conseil municipal avant, je vais le lire. [Lecture].

Nous votons cet amendement. Celles et ceux qui approuvent cet amendement pressent le plus, celles et ceux qui le refusent pressent le moins, celles et ceux qui s'abstiennent pressent le zéro.

L'amendement du projet de motion 383 est approuvé par 21 oui, 3 non et 2 abstentions (26 votants)

La Présidente (EVL) : Nous avons donc un projet de motion amendé à transformer en projet de délibération. Nous allons voter maintenant sur la transformation du projet de motion en projet de délibération. Est-ce que je dois le relire ou bien c'est clair pour tout le monde ?

Nous votons maintenant sur la transformation. Celles et ceux qui acceptent de transformer le projet de motion 383 amendé en projet de délibération pressent le plus, celles et ceux qui refusent le moins et celles et ceux qui s'abstiennent le zéro.

La transformation du projet de motion 383 en délibération est approuvée par 21 oui, 3 non et 2 abstentions (26 votants)

Avant qu'on vote sur le projet de délibération pour l'accepter ou le refuser, est-ce qu'il y a encore une prise de parole ?

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Alors malheureusement, comme l'a dit Sven, bien qu'on soit sensible à la cause afghane et à l'actualité de ce qui s'y passe, on va être contraint de voter non à ce projet et je prends la parole pour expliquer pourquoi.

C'est parce que, pour nous, il n'y a aucune raison de réagir financièrement avec les impôts des habitants à une actualité chaude et récente. Comme nous n'avons pas donné d'argent lorsqu'il y a eu une dictature militaire dans tel ou tel pays ou des tortures dans tel ou tel pays, on ne trouve pas correct de réagir de façon émotionnelle à une actualité récente de cette façon-là.

M. JOUAIIDI (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Je voudrais m'exprimer vraiment avec mon cœur par rapport à ce projet, je voudrais féliciter chaleureusement le

parti PLR et le parti Socialiste pour faire aboutir ce projet et le faire arriver à ce stade. Je voudrais vraiment féliciter les Socialistes, le PLR et les Verts d'accepter ce projet. Merci beaucoup.

La Présidente (EVL) : Je n'ai pas d'autres prises de parole, est-ce que vous voulez que je vous relise encore une fois ce projet de délibération avant qu'on le vote définitivement ?

Je soumets le projet de délibération 2343 au vote du Conseil municipal, avant Monsieur PASQUIER va le lire. [Lecture].

Merci Monsieur PASQUIER, celles et ceux qui l'acceptent pressent le plus, celles et ceux qui le refusent pressent le moins et celles et ceux qui s'abstiennent le zéro.

Le projet de délibération 2343 est approuvé par 21 oui et 5 non (26 votants)

Délibération 2343 dont la teneur est la suivante :

« Vu le drame humain et social qui se joue en Afghanistan, dont la population est menacée dans ses libertés fondamentales et son intégrité

Vu la tradition humanitaire genevoise

Vu les inquiétudes du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève exprimées lors du point de presse du 25 août 2021

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe PLR

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

à la majorité simple

par 21 oui et 5 non sur 26 Conseillers municipaux présents

1. *De faire un don d'urgence de Fr. 20'000.00 au Comité international de la Croix-Rouge (CICR), par exemple, pour soutenir son action en Afghanistan notamment auprès des filles et des femmes*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de Fr. 20'000.00 destiné à ce don*
3. *De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 sous la rubrique 01.36*

4. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre. »*

* * *

12) Réponse du Conseil administratif à la motion 352 du 6 octobre 2020 "Création de places d'apprentissage à Onex"

La Présidente (EVL) : Pas de prise de parole, donc je passe au point 13.

« MOTION :

Vu

- *L'incertitude concernant le futur des places d'apprentissage disponibles en raison de la crise sanitaire actuelle*
- *Les mesures déjà entreprises par la ville d'Onex ces dernières années pour soutenir les employeurs accueillant de nouveaux apprentis*
- *Les mesures adoptées par le Conseil d'État le 7 mai 2020 intitulées « Apprentissage : 14 mesures pour soutenir les entreprises formatrices »¹*
- *Le besoin d'évaluer la situation actuelle des places d'apprentissage offertes par les PME onésiennes et les entités communales*
- *Le besoin futur de créer de nouvelles places d'apprentissage au sein de l'administration communale et les PME*

Sur proposition du groupe Socialiste,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 24 oui et 4 non

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- *De mettre en place les moyens nécessaires pour augmenter le nombre de places d'apprentissage sur la commune.*

* * *

¹ <https://www.ge.ch/actualite/apprentissage-14-mesures-soutenir-entreprises-formatrices-7-05-2020>

RÉPONSE :

Le Conseil administratif partage la préoccupation des auteur.e.s de cette motion s'agissant de maintenir la possibilité pour les jeunes au sortir de la formation secondaire obligatoire ou celles et ceux qui cherchent plus tard dans leur cursus à opter pour une formation professionnelle initiale.

Les compétences communales sont toutefois limitées tant par les moyens disponibles (en finances comme en personnel) que par la nécessité d'éviter le dédoublement de mesures déjà existantes.

Le Grand Genève compte une Cité des métiers et 5 centres associés dont celui d'Onex. Outre le fait d'offrir un espace de documentation et d'orientation, le centre associé onésien met en contact entreprises et candidat.e.s à l'apprentissage lors de « recrutement en direct ». L'activité déployée par cette antenne de l'office d'orientation et de formation professionnelle s'inscrit dans un réseau de partenaires parmi lesquels figure Onex Solidaire (antenne de l'OSEO - Œuvre suisse d'entraide ouvrière Genève - subventionnée par la Ville d'Onex), le Bus Unité Prévention Parc (BUPP) et deux services communaux en lien avec le public cible (Action citoyenne et Social, santé, enfance).

Sous l'impulsion de l'OSEO, de l'OPFC (Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue) et de la Ville d'Onex, une rencontre ayant pour thème « Famille-Entreprise » a été réalisée en mars 2019. Ce pilote a réuni 4 entreprises formatrices et une quinzaine de jeunes accompagnés de leurs parents. Les objectifs portaient sur la nécessité d'informer les familles sur le déroulement d'un apprentissage, d'exprimer les attentes du monde du travail et les différences avec le cadre scolaire, d'échanger avec les parents et les jeunes sur leurs attentes.

Ce pilote n'a pas été reproduit dès lors que les besoins exprimés par les différents groupes portent plutôt sur la nécessité de valoriser les places vacantes et de contribuer à l'orientation des candidat.e.s. Ces missions sont assurées par les entreprises elles-mêmes, l'OPFC et Onex Solidaire.

La Ville d'Onex soutient par ailleurs l'ensemble des entreprises onésiennes formatrices en allouant une aide financière par apprenti.e en cours de formation conformément au règlement municipal LC 31 831 en vigueur depuis février 2013.

S'agissant de l'engagement de la Ville d'Onex, pour elle-même en qualité d'entreprise formatrice, le Conseil administratif relève l'engagement constant du secteur ressources humaines dans la promotion de la formation professionnelle initiale et la valorisation des métiers de l'administration.

<i>Formation initiale</i>	<i>À partir de (année)</i>	<i>Nombre d'apprentis encadrés (y.c en cours)</i>	<i>Cursus achevés à ce jour</i>
<i>Employé.e de commerce (CFC)</i>	<i>2007</i>	<i>10</i>	<i>5</i>
<i>Assistante socio-éducative (CFC)</i>	<i>2010</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Agent.e d'exploitation (CFC)</i>	<i>2013</i>	<i>5</i>	
<i>Peintre en bâtiment (CFC)</i>	<i>2013</i>	<i>6</i>	<i>3</i>

<i>Agent.e de propreté [CFC]</i>	<i>2014</i>	<i>2</i>	
<i>Techniscéniste [CFC]</i>	<i>2015</i>	<i>2</i>	<i>1</i>
<i>Agent.e d'exploitation [AFP]</i>	<i>2018</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Médiamaticien [CFC] - pilote GE</i>	<i>2019</i>	<i>1</i>	
<i>Totaux</i>		<i>28 jeunes</i>	<i>11 diplômé.es (fin 2020)</i>
<i>Moyenne du nombre d'apprenti.e.s au cours des 10 dernières années</i>	<i>7.1</i>	<i>Engagement pour la rentrée 2021-2022</i>	<i>2</i>
<i>Nombre de formation en cours</i>	<i>7</i>	<i>Nombre d'apprenti.es sortant en 2021</i>	<i>2</i>

Il s'agit néanmoins de souligner le fait que la capacité d'accueil est limitée pour partie par la taille de nos équipes (ateliers, équipes spécialisées, communication, ...) et/ou les exigences d'activités à couvrir découlant des ordonnances fédérales par profession. Enfin, toutes et tous les jeunes ne parviennent pas à aller jusqu'au bout de leur formation soit pour des raisons d'échec scolaire soit parce qu'un cursus de formation requiert de mobiliser des réflexes sociaux et de répondre à des exigences contextuelles difficiles à intégrer.

Le Conseil administratif souligne encore le fait que les services communaux privilégient l'engagement de jeunes onésien.ne.s et chaque fois que cela est possible l'intégration de candidat.e.s présentant un parcours limitant sur le marché « ordinaire » de la formation initiale. Cette démarche implique un travail d'accompagnement individuel souvent conséquent et qui malgré tout ne garantit pas l'achèvement du cursus de formation.

À ce jour, 10 employé.e.s ont validé un cursus Edupro leur permettant d'encadrer des jeunes en apprentissage. Leur exemple, de même que l'accueil d'apprenti.es, incite de plus en plus de collaboratrices et collaborateurs à réaliser une formation initiale en cours d'emploi, en particulier dans les métiers du nettoyage et de l'entretien. Actuellement, nous avons trois nettoyeurs et nettoyeuses qui réalisent une formation en cours d'emploi en vue de l'obtention d'une attestation de formation professionnelle ou d'un certificat fédéral de capacité.

Dans le cadre des formations de techniscéniste et peintre en bâtiment, des stages dans le réseau d'entreprises développés et entretenus par notre maître d'apprentissage permettent de couvrir la formation des apprenti.es dans des activités absentes du terrain onésien (montage vidéo, open-air, pose de tapisserie). Des stages en entreprises permettant aux apprenti.es de découvrir d'autres façons de travailler et notamment les impératifs liés à des chantiers « de production » sont également mis en œuvre.

La charge d'encadrement sans octroi de ressources complémentaires que ce soit au niveau du secteur RH (la charge d'accompagnement pédagogique et formelle est assurée en sus d'une charge impérative de gestion, notamment des salaires et des recrutements) ou de l'activité de terrain ne permet pas à ce jour d'envisager une augmentation du nombre de places d'apprentissage dans les métiers pour lesquels la Ville d'Onex est autorisée à former.

Pour conclure, les autorités communales remercient les auteur.e.s de cette motion et l'ensemble du Conseil municipal pour l'expression de son soutien à la formation initiale.

L'administration onésienne maintient son engagement dans ce domaine et n'hésitera pas à souligner, en lien avec l'octroi de nouvelles ressources, le potentiel de contribution à l'effort de formation ainsi obtenue.

Parallèlement, elle compte sur l'engagement d'un.e chargé.e des affaires économiques ainsi que sur l'évolution des dispositions fédérales et cantonales (notamment en matière d'achats responsables privilégiant les entreprises formatrices) pour parvenir à inciter les acteurs économiques à investir encore plus dans la formation initiale.

Le Conseil administratif »

13) Réponse du Conseil administratif à la motion 338A du 10 septembre 2019 "Pour une sécurité accrue des usagers sur le trottoir le long de la route de Chancy"

La Présidente (EVL) : Est-ce que quelqu'un demande la parole? Oui. Je donne la parole à Monsieur RITTER.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Nous remercions le Conseil administratif pour cette analyse pertinente de la situation. Néanmoins il est mentionné des suppressions de places de parc ce qui n'est pas une option pour notre groupe à cause des commerçants qui sont dépendants de ces places.

Selon nous, on devrait détourner la piste cyclable entre les deux églises, tourner à gauche pour prendre la route de Loëx puis reprendre à gauche le chemin de l'Auberge. Le carrefour rue des Bossoms, François-Chavaz et route de Loëx devrait aussi être revu à cet effet.

Sinon les cyclistes ont toujours la possibilité de mettre pied à terre et de continuer à pied cette centaine de mètres. Merci, Madame la Présidente.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Alors Monsieur RITTER, je suis à moitié d'accord avec vous. Sachez que, je ne sais pas si vous faites du vélo, moi je fais de la trottinette, mais quand on est sur la route de Chancy et quand on est engagé pour aller en direction de Bernex, on va tout droit, on ne va pas commencer à faire des virages à gauche à droite.

Donc il n'est pas tolérable qu'on enlève les places de parc par rapport à nos commerçants qui n'ont déjà pas beaucoup de places de parc pour pouvoir accepter leurs clients.

En revanche, à l'époque, il y avait une piste cyclable qui avait été installée je crois par Monsieur DEROUETTE. Ensuite, elle a été peinte en noire par le canton. Moi j'ai sondé un peu les commerçants, je leur ai demandé si ça dérangeait si là où il y avait cette piste

cyclable maintenant qui est marquée en noir où les vélos vont de toute façon tout droit, si on pouvait creuser, c'est-à-dire, mettre au même niveau que la route, ce qui permettrait de garder les voitures et ce qui permettrait aussi aux enfants ou aux personnes âgées qui sortent du tabac ou qui sortent de différents établissements de là-bas de voir un dénivelé. Déjà il y a un appel d'œil qui se fait et qui permet d'avoir une réaction. C'est-à-dire de ne pas être au même niveau et de faire attention.

Je pense que la solution serait de creuser juste sur ce tronçon-là où il y avait la piste cyclable, de creuser au même niveau que la route et qu'il y ait une espèce de trottoir, donc ça raccourcirait, mais j'ai sondé les commerçants et ils seraient beaucoup plus d'accord d'avoir ça parce que de toute façon leur terrasse est délimitée à ce niveau-là.

Donc il serait beaucoup plus intéressant d'avoir ça plutôt que de supprimer les places de parc parce que ça, ce n'est pas tolérable pour les commerçants, je pense. Merci, Madame la Présidente.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Madame la Présidente. J'ai une question, une demande d'éclaircissement par rapport à la réponse. En page 2 il est indiqué que plusieurs propositions ont été faites par la commune à l'OCT. D'une part, la dernière en date, a été pour les cyclistes réguliers et endurcis de dévier la circulation des vélos sur la route de Chancy, pour laquelle nous avons proposé une limitation à 30 km/h. Pour les utilisateurs souhaitant conserver un itinéraire plus sécurisé et séparé de la circulation automobile, il leur serait alors proposé de descendre de vélo pour parcourir à pied la longueur du trottoir actuellement partagé, environ 100 mètres. Cette proposition n'a pas reçu l'approbation de l'OCT qui l'a refusée sur la base de normes ne pouvant être respectées, de gabarits insuffisants.

Et je ne comprends pas cette réponse puisqu'il y a des endroits où c'est pourtant autorisé et c'est pourtant accepté et le gabarit ne me semble pas être beaucoup plus large. Par exemple, je mentionnerais le pont du Grand-Lancy, la descente c'est un trottoir et une piste cyclable qui sont séparés de la route par une barrière, par un mur on dirait et là les cyclistes doivent descendre du vélo, c'est-à-dire doivent descendre en poussant les vélos, la même chose que les piétons qui marchent pour être à la même vitesse.

Donc je ne comprends pas si la réponse, ce qui n'a pas été accepté par l'OCT, c'est l'histoire de la déviation des cyclistes par un autre passage ou de les faire aller sur un itinéraire plus sécurisé, ou si c'est la proposition de descendre de vélo, parce que je ne vois pas pourquoi cette proposition de descendre de vélo elle ne pourrait pas se faire, en tout cas temporairement pour garantir la sécurité des piétons à côté sachant que ça ne coûte rien, c'est juste une question d'affichage et de réglementation.

Alors voilà, j'aimerais une précision pour cette réponse parce que je ne comprends pas tellement ce refus alors que ça a lieu ailleurs. Par exemple à Plan-les-Ouates, il y a des projets par rapport à ça, les vélos électriques qui sont à 45 km/h, doivent couper le moteur quand ils sont sur les endroits piétons etc.... Donc il y a quand même une marche de manœuvre des communes par rapport à ça et je ne comprends pas pourquoi l'Office cantonal des transports ne rentre pas en matière.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Je n'oserais pas énoncer une solution car je ne suis pas ingénierie de la route mais par contre contrairement à ce qui a été dit je pense que pour promouvoir et pour que de plus en plus de personnes utilisent la mobilité douce, c'est vraiment important d'avoir des tronçons continus et sécurisés pour les piétons comme pour les vélos.

Donc la solution de dire qu'à un moment les cyclistes descendent de leur vélo pour marcher 100 mètres ça peut paraître anodin mais les personnes qui ne sont pas habituées à aller à vélo ou qui ont peur du vélo, ne vont pas se sentir en sécurité et c'est typiquement des infrastructures comme celle-ci qui découragent beaucoup de gens à prendre le vélo.

Donc les Verts on est vraiment pour la promotion d'avoir des tronçons continus et puis dans la réponse au Conseil administratif, c'est vrai que la réponse de la suite du dossier n'est pas très claire, donc si on pouvait avoir des indications là-dessus sur finalement quelle solution va être mise en place pour privilégier la mobilité douce à Onex. Merci

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Alors il y a eu un certain nombre d'interventions et d'interpellations si je commence avec celui de Monsieur AMBORD, je comprends tout à fait les inquiétudes des commerçants et j'en ai discuté maintes fois avec Madame EGGER et ensemble on a imaginé des choses et on a fait des propositions au Conseil d'État.

Par contre il y a d'autres exemples comme la Ville de Carouge qui ont décidé de mettre un certain nombre de rues piétonnes, les vélos n'ont même pas la possibilité de circuler et c'est vrai qu'il y a eu une montée extrêmement hostile de la part des commerçants du Vieux Carouge en disant « voilà, cela va être la faillite », c'est un peu l'argument qui est donné par les commerçants sur la route de Chancy.

Alors qu'aujourd'hui finalement tout se passe bien et personne n'a fait faillite dans la Ville de Carouge alors qu'un certain nombre de rues est en zone piétonne.

Donc cet argument, je comprends que cela soit effrayant parce qu'on va vers du changement, c'est la nouveauté on sait ce qu'on a mais s'il y a des changements, on ne sait pas ce qu'on perd. Donc je pense qu'on peut être ambitieux et aller de l'avant avec cette piste cyclable. Maintenant, concernant l'intervention de Monsieur SUCHET, il faudra peut-être redonner la parole à Monsieur SUCHET, Madame la Présidente.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Madame la Présidente. C'est la réponse de l'OCT qui refuse sur la base de normes ne pouvant pas être respectées et gabarits insuffisants le fait d'obliger sur 100 mètres les cyclistes de descendre du vélo, le pousser et de reprendre le vélo après avoir passé les commerces.

Et c'est ça, la réponse qui dit « gabarits insuffisants ». Il y a des endroits où ça se fait, je ne comprends pas cette réponse de « gabarits insuffisants », je trouve que c'est assez large et il y a quelque chose dans cette réponse à la page 2 qui me paraît un peu bizarre. J'ai l'impression que l'on mélange plusieurs choses.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Je rouvre donc si je relis, le problème de cohabitations sur le trottoir est connu depuis de nombreuses années. Nous sommes fréquemment en lien avec l'OCT pour trouver une solution, c'est cette partie-là ? Ah, l'avant-dernier paragraphe, excusez-moi. Pour apaiser temporairement la situation, nous avons fait plusieurs propositions en effet. À chaque fois que j'ai fait des propositions je suis venue vers vous et je vous l'ai dit, vous connaissez maintenant l'historique de cette route de Chancy et donc « la circulation des vélos sur la route de Chancy pour laquelle nous avons proposé une limitation pour à 30km/h. Pour

les utilisateurs souhaitant conserver un itinéraire plus sécurisé, séparé ok, la longueur des trottoirs actuellement partagés d'environ 100 mètres. Cette proposition n'a pas reçu l'approbation de l'OCT qui l'a refusée sur la base de normes ne pouvant pas être respectées (gabarits insuffisants). »

C'est vrai que par rapport aux gabarits, je pourrais regarder plus en détail mais à part ça, sincèrement, vous y croyez vous, que les vélos vont arriver et vont s'arrêter, descendre, marcher 100 mètres et remonter ?

En fait il y a autre chose, c'est que cette route de Chancy c'est vraiment du domaine du canton, donc nous, on a fait des propositions, de la mettre en zone 30, de la mettre en 30 km/h pour permettre aux vélos de descendre comme on l'a fait sur l'avenue des Grandes-Communes à un moment donné, les vélos descendant du trottoir et continuent sur l'avenue des Grandes-Communes, on a fait plein de propositions pour justement ménager les piétons et surtout les commerçants, mais systématiquement le canton a refusé ces propositions.

Donc ils sont un peu chez eux, ils sont maîtres à bord, je pourrais creuser et regarder cette histoire de gabarits avec les services pour que ce soit plus clair pour vous et vous donner une réponse écrite. Mais voilà, je peux regarder plus en détail par rapport à ça, Merci, Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Il vous reste la possibilité, Monsieur SUCHET, de poser une question écrite pour avoir une réponse spécifique sur le sujet. si vous le souhaitez.

M. D'ARCANGELO FRANCO (S) : Merci, Madame la Présidente. Je pense qu'il n'y a pas besoin d'aller plus loin dans le débat en tout cas. Nous, on aimerait quand même au nom du parti Socialiste remercier un peu le travail qui a été fait au niveau de la réponse et j'aimerais quand même abonder dans le sens de ma collègue Madame BEAUSOLEIL.

Il s'agit quand même d'avoir des pistes cyclables qui ne seront pas interrompues. La question de tourner à chaque fois, de faire des détours, en plus si c'est pour des questions de sécurité, je pense que le détour par le carrefour François-Chavaz, la question de la sécurité là, ce carrefour-là est quand même difficilement prenable, je ne sais pas si vous avez déjà fait du vélo par là, je le prends tous les jours, c'est une catastrophe.

À mon avis, c'est mieux si on se dit qu'on va tout droit et puis la question de descendre du vélo je pense qu'il s'agit aussi de prendre en question le vélo comme un véhicule à part entière et pas juste un véhicule qu'on prend pour le loisir, il y a des gens qui font ça, qui sont en vélo électrique. C'est tout. Merci.

Mme MASE (UDC) : Merci, Madame la Présidente. J'ai besoin de faire une remarque, peut-être que je serai un chouïa hors sujet, mais cela me dérange un peu. Alors j'ai une voiture que j'utilise peu souvent mais tous les jours je roule à vélo depuis le Bois-de-la-Chapelle et je passe par le trottoir devant les commerces sur la route de Chancy avant de tourner à gauche.

À une époque, ce trottoir était clairement indiqué comme partiellement en piste cyclable et en partie en zone piétonne et puis maintenant ce n'est que pour des piétons et les cyclistes sont tolérés, disons.

Personnellement, je ne descends pas sur la route parce que ce serait vraiment trop dangereux, elle est étroite à cet endroit-là, je continue de rouler sur le trottoir mais je roule à la vitesse d'une limace endormie sur ce tronçon-là, très lentement car cela pourrait être dangereux et j'y roule quasiment chaque jour et chaque jour je peux voir des cyclistes qui passent par là et évidemment qui me dépassent parce que je vais très lentement mais qui roulent à la vitesse grand "V" et ensuite s'engagent dans le giratoire sans respecter la priorité de gauche et foncent droit devant.

Donc l'insécurité ne vient pas seulement de la cohabitation des piétons avec les cyclistes mais vient également du fait que les cyclistes, certains, pardon car j'en suis une, que certains cyclistes ne sont pas sanctionnés et ils en profitent, ils en abusent . Ce serait bien que par exemple la Police Municipale puisse faire des contrôles et sanctionner les cyclistes qui roulent vraiment à une vitesse vertigineuse sur ce trottoir où finalement ils n'ont pas la priorité. Merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Oui alors, bien sûr qu'il y a des incivilités de la part de cyclistes, ces cyclistes qui brûlent les feux rouges. Ce qu'il faut savoir c'est que les cyclistes qui ont un vélo électrique qui roule à 45km/h normalement ils ne devraient pas rouler sur ces bandes cyclables, sur ces trottoirs partagés. Normalement ils n'ont pas le droit, je ne suis pas sûre que les cyclistes qui ont des vélos électriques de 45km/h soient au courant de ce règlement, ça, c'est une chose.

Vous avez évoqué la bande cyclable. En fait au début il y avait cette bande cyclable qui séparait les piétons des cyclistes et les vélos venaient à une telle vitesse qu'on a décidé d'enlever la bande cyclable parce que c'était beaucoup trop dangereux et de se dire que l'on va essayer de créer une zone de cohabitation et finalement, c'est malheureux , cela ne fonctionne pas.

On parle de cette partie-là dans notre commune depuis des mois et des mois, voire des années et je pense que la meilleure solution c'est une piste cyclable et évidemment cela veut dire que l'on enlève les places de parc, on doit aussi abattre les arbres et je rappelle juste que sur cette partie-là de la route de Chancy, cela veut dire que les commerçants y ont encore des places de parc de l'autre côté de la route de Chancy et surtout ils ont des places de parc gratuites pendant 40 minutes au parking de la salle communale, donc l'offre au niveau des parkings pour les commerçants, dans ce coin-là de la commune, est assez généreuse.

«MOTION

Vu le danger sur le trottoir le long de la route de Chancy face aux commerces où il y a mixité piétons-vélos

Vu le statut cantonal de la route de Chancy

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition du groupe socialiste et PLR

d e m a n d e

A l'unanimité des présents (25)

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *D'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour sécuriser au plus vite l'espace public onésien destiné à la mixité vélos/piétons sur les trottoirs de part et d'autre de la route de Chancy, depuis le giratoire du chemin de l'Auberge jusqu'au giratoire Gustave Rochette.*

* * *

RÉPONSE :

Les motions M338A et M354 traitent toutes deux de la même problématique induite par l'autorisation pour les cycles de circuler sur le trottoir devant les commerces de la route de Chancy. C'est pourquoi il est proposé une même réponse pour les deux motions.

Les problèmes de cohabitation sur ce trottoir sont connus depuis de nombreuses années. Nous sommes fréquemment en lien avec l'Office cantonal des transports (OCT) pour trouver une solution satisfaisante. Il convient de préciser que la route de Chancy est propriété du Canton, ce dernier est dès lors décisionnaire pour toute proposition d'adaptation de la situation existante. L'OCT est notre interlocuteur pour définir un projet compatible avec la législation alors que l'Office cantonal du génie-civil (OCGC) sera en charge de réaliser l'aménagement lorsqu'il sera validé par toutes les parties.

Depuis avril 2013, le trottoir est règlementé en tant que chemin pour piétons [2.61 OSR] avec des plaques complémentaires indiquant que les vélos y sont autorisés. La signalisation en place est donc explicite sur le fait que ce trottoir n'est pas un aménagement cyclable (piste ou bande) et aucune signalisation verticale ou horizontale ne l'indique. Les vélos sont donc expressément tenus de ralentir fortement pour laisser la place aux piétons qui, eux-mêmes, sont encouragés à la bienveillance à l'égard des cyclistes cheminant à allure réduite.

Sur un axe d'importance cantonal tel que la route de Chancy, le profil des cyclistes est majoritairement celui de personnes aguerries qui utilisent le vélo comme moyen de transport domicile - travail. L'efficacité, et donc la vitesse, est recherchée. Ceci est légitime mais contradictoire avec la situation de type villageoise qui prévaut devant les commerces avec notamment la terrasse de la boulangerie Egger. Il est de plus précisé que les trajectoires vélos, le long de la route de Chancy, sont régulièrement en contradiction avec les déplacements de piétons qui quittent les commerces et souhaitent traverser la route de Chancy.

La situation est donc conflictuelle depuis la mise en place de l'aménagement et nécessite effectivement une séparation physique des flux piétons et vélos. Au vu des gabarits considérés et des multiples aménagements en place, notamment les cases de stationnement et les arbres, ainsi que les réseaux souterrains, une adaptation importante est coûteuse. Considérant l'investissement financier consenti à l'arrivée du tram fin 2011, le Canton n'a pas souhaité modifier rapidement l'aménagement initial. Aujourd'hui, l'OCT est ouvert à la discussion et le Conseil administratif a obtenu l'accord de principe du Conseiller d'Etat en charge de la mobilité sur la révision complète de ce secteur en vue d'intégrer un aménagement cyclable clairement séparé des voitures et des piétons. La validation d'un tel aménagement nécessite néanmoins un délai important.

Pour apaiser au moins temporairement la situation, nous avons fait plusieurs propositions à l'OCT. La dernière en date a été, pour les cyclistes réguliers et endurcis, de dévier la circulation des vélos sur la route de Chancy (pour laquelle nous avons proposé une

limitation à 30km/h]. Pour les utilisateurs souhaitant conserver un itinéraire plus sécurisé, séparé de la circulation automobile, il serait alors proposé de descendre de vélo pour parcourir à pied la longueur du trottoir actuellement "partagé" (environ 100 mètres).

Cette proposition n'a pas reçu l'approbation de l'OCT qui l'a refusée sur la base de normes ne pouvant pas être respectées (garabits insuffisants).

Parallèlement, nous avons donc engagé une pré-étude pour définir une solution pérenne qui nécessiterait une séparation stricte des piétons et des cycles, tout en garantissant à ces derniers une progression sécurisée, séparée des flux automobiles. Les contraintes pour la mise en œuvre de ce type de solutions sont élevées (arbres, stationnement, gabarit, assainissement) et nécessitent encore une pesée d'intérêts pour être finalisée. Le Canton est partenaire des réflexions en cours et il est prévu d'avancer sur ce dossier d'ici la fin de l'année. Les premières conclusions ont amené le Conseil administratif à refuser le simple marquage au sol, sur le trottoir, d'une bande cyclable car celle-ci permettrait aux cyclistes de rouler légitimement à grande vitesse, jusqu'à 45km/h pour certains vélos à assistance électrique, à proximité immédiate des piétons. Cet aménagement a déjà été testé à l'arrivée du tram et a finalement été supprimé très rapidement tant la dangerosité était élevée.

Il convient désormais d'évaluer la faisabilité d'un nouveau projet global nécessitant la suppression du stationnement, le déplacement ou la suppression des arbres et le réaménagement des réseaux souterrains. Il s'agit d'avoir un gabarit suffisant pour la mise en place d'un aménagement cyclable et le maintien d'un trottoir large, permettant le cheminement sécurisé des piétons et le maintien des terrasses et autres petits aménagements nécessaires aux commerçants.

Il est également nécessaire d'apprécier l'acceptabilité de telles mesures auprès des commerçants mais également de la population. En effet, la suppression des cases de stationnement n'est pas de nature à tranquilliser les commerçants de même que la suppression éventuelle des arbres ne saurait contenter la population sans une plus-value manifeste en contrepartie.

Les deux motions mentionnent enfin la nécessité de sécuriser provisoirement le trottoir en relation avec les contraintes liées à la situation sanitaire, impactant l'activité des commerçants. C'est effectivement une préoccupation importante et des aménagements provisoires peuvent être mis en place. En ce sens, il convient de s'assurer qu'aucun obstacle supplémentaire ne viendrait péjorer la situation et risquerait de créer un danger manifeste pour la progression des cycles, y compris ceux qui respectent la signalisation en adaptant leur vitesse. Nous sommes ainsi en contact régulier avec le Canton pour définir les aménagements nécessaires dans le respect des normes en vigueur.

Les propositions de mesures provisoires élaborées par la commune et discutées avec l'OCT n'ont pas permis de mettre en place un aménagement permettant de sécuriser efficacement le secteur. Seule une solution définitive avec une séparation stricte des flux piétons et cycles permettra d'apaiser la situation.

Le Conseil administratif»

**14) Réponse du Conseil administratif à la motion 354 du 10 novembre 2020
"Sécurité des vélos et des piétons sur la route de Chancy"**

La Présidente (EVL) : J'imagine que l'on a déjà tout dit au point d'avant. Est-ce que le Conseil administratif souhaite-t-il prendre la parole ? Non.

«MOTION

Vu la Loi sur la mobilité douce H 1 80, du 15 mai 2011, qui prévoit des pistes cyclables continues sur le canton de Genève,

Vu la nécessité de promouvoir une mobilité durable limitant l'émission de gaz à effets de serre et de polluants atmosphériques,

Vu l'importance de promouvoir la mobilité douce pendant la pandémie du COVID-19,

Vu les nombreuses plaintes reçues par l'administration communale d'Onex et l'association Pro vélo Genève,

Vu l'exposé des motifs.

Sur proposition du groupe Les Vert.e.s

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 23 oui et 1 abstention (1 personne n'a pas voté)

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *De créer une piste cyclable permanente distincte de l'espace piéton sur le tronçon qui longe la route de Chancy entre la route de Loëx et le chemin de l'Auberge en collaboration avec les autorités cantonales.*
2. *De prendre des mesures provisoires pour sécuriser les piétons et les cyclistes sur le trottoir partagé du même tronçon dans l'attente d'un aménagement permanent de qualité.*

* * *

RÉPONSE :

Les motions M338A et M354 traitent toutes deux de la même problématique induite par l'autorisation pour les cycles de circuler sur le trottoir devant les commerces de la route de Chancy. C'est pourquoi il est proposé une même réponse pour les deux motions.

Les problèmes de cohabitation sur ce trottoir sont connus depuis de nombreuses années. Nous sommes fréquemment en lien avec l'Office cantonal des transports (OCT) pour trouver une solution satisfaisante. Il convient de préciser que la route de Chancy est propriété du Canton, ce dernier est dès lors décisionnaire pour toute proposition d'adaptation de la situation existante. L'OCT est notre interlocuteur pour définir un projet

compatible avec la législation alors que l'Office cantonal du génie-civil (OCCG) sera en charge de réaliser l'aménagement lorsqu'il sera validé par toutes les parties.

Depuis avril 2013, le trottoir est réglementé en tant que chemin pour piétons (2.61 OSR) avec des plaques complémentaires indiquant que les vélos y sont autorisés. La signalisation en place est donc explicite sur le fait que ce trottoir n'est pas un aménagement cyclable (piste ou bande) et aucune signalisation verticale ou horizontale ne l'indique. Les vélos sont donc expressément tenus de ralentir fortement pour laisser la place aux piétons qui, eux-mêmes, sont encouragés à la bienveillance à l'égard des cyclistes cheminant à allure réduite.

Sur un axe d'importance cantonal tel que la route de Chancy, le profil des cyclistes est majoritairement celui de personnes aguerries qui utilisent le vélo comme moyen de transport domicile - travail. L'efficacité, et donc la vitesse, est recherchée. Ceci est légitime, mais contradictoire avec la situation de type villageoise qui prévaut devant les commerces avec notamment la terrasse de la boulangerie Egger. Il est de plus précisé que les trajectoires vélos, le long de la route de Chancy, sont régulièrement en contradiction avec les déplacements de piétons qui quittent les commerces et souhaitent traverser la route de Chancy.

La situation est donc conflictuelle depuis la mise en place de l'aménagement et nécessite effectivement une séparation physique des flux piétons et vélos. Au vu des gabarits considérés et des multiples aménagements en place, notamment les cases de stationnement et les arbres, ainsi que les réseaux souterrains, une adaptation importante est coûteuse. Considérant l'investissement financier consenti à l'arrivée du tram fin 2011, le Canton n'a pas souhaité modifier rapidement l'aménagement initial. Aujourd'hui, l'OCT est ouvert à la discussion et le Conseil administratif a obtenu l'accord de principe du Conseiller d'État en charge de la mobilité sur la révision complète de ce secteur en vue d'y intégrer un aménagement cyclable clairement séparé des voitures et des piétons. La validation d'un tel aménagement nécessite néanmoins un délai important.

Pour apaiser au moins temporairement la situation, nous avons fait plusieurs propositions à l'OCT. La dernière en date a été, pour les cyclistes réguliers et endurcis, de dévier la circulation des vélos sur la route de Chancy (pour laquelle nous avons proposé une limitation à 30km/h). Pour les utilisateurs souhaitant conserver un itinéraire plus sécurisé, séparé de la circulation automobile, il serait alors proposé de descendre de vélo pour parcourir à pied la longueur du trottoir actuellement "partagé" (environ 100 mètres).

Cette proposition n'a pas reçu l'approbation de l'OCT qui l'a refusée sur la base de normes ne pouvant pas être respectées (gabarits insuffisants).

Parallèlement, nous avons donc engagé une préétude pour définir une solution pérenne qui nécessiterait une séparation stricte des piétons et des cycles, tout en garantissant à ces derniers une progression sécurisée, séparée des flux automobiles. Les contraintes pour la mise en œuvre de ce type de solutions sont élevées (arbres, stationnement, gabarit, assainissement) et nécessitent encore une pesée d'intérêts pour être finalisé. Le Canton est partenaire des réflexions en cours et il est prévu d'avancer sur ce dossier d'ici la fin de l'année. Les premières conclusions ont amené le Conseil administratif à refuser le simple marquage au sol, sur le trottoir, d'une bande cyclable, car celle-ci permettrait aux cyclistes de rouler légitimement à grande vitesse, jusqu'à 45 km/h pour certains vélos à assistance électrique, à proximité immédiate des piétons. Cet aménagement a déjà été testé à l'arrivée du tram et a finalement été supprimé très rapidement tant la dangerosité était élevée.

Il convient désormais d'évaluer la faisabilité d'un nouveau projet global nécessitant la suppression du stationnement, le déplacement ou la suppression des arbres et le réaménagement des réseaux souterrains. Il s'agit d'avoir un gabarit suffisant pour la mise

en place d'un aménagement cyclable et le maintien d'un trottoir large, permettant le cheminement sécurisé des piétons et le maintien des terrasses et autres petits aménagements nécessaires aux commerçants.

Il est également nécessaire d'apprécier l'acceptabilité de telles mesures auprès des commerçants mais également de la population. En effet, la suppression des cases de stationnement n'est pas de nature à tranquilliser les commerçants de même que la suppression éventuelle des arbres ne saurait contenter la population sans une plus-value manifeste en contrepartie.

Les deux motions mentionnent enfin la nécessité de sécuriser provisoirement le trottoir en relation avec les contraintes liées à la situation sanitaire, impactant l'activité des commerçants. C'est effectivement une préoccupation importante et des aménagements provisoires peuvent être mis en place. En ce sens, il convient de s'assurer qu'aucun obstacle supplémentaire ne viendrait péjorer la situation et risquerait de créer un danger manifeste pour la progression des cycles, y compris ceux qui respectent la signalisation en adaptant leur vitesse. Nous sommes ainsi en contact régulier avec le Canton pour définir les aménagements nécessaires dans le respect des normes en vigueur.

Les propositions de mesures provisoires élaborées par la commune et discutées avec l'OCT n'ont pas permis de mettre en place un aménagement permettant de sécuriser efficacement le secteur. Seule une solution définitive avec une séparation stricte des flux piétons et cycles permettra d'apaiser la situation.

Le Conseil administratif»

15) Réponse du Conseil administratif à la motion 380 du 22 juin 2021 "Un nom pour chaque arbre : parrainage à Onex"

La Présidente (EVL) : Je donne la parole à Madame RUIZ.

Mme RUIZ (S) : Merci, Madame la Présidente. Je voulais tout d'abord souligner la qualité de la réponse qui nous a été donnée et effectivement, dans la réponse, il est question à nouveau de l'emplacement ce qui avait été soulevé au mois de juin. Il serait effectivement dommage de planter des arbres et devoir les abattre quelque temps après parce qu'ils n'ont pas été bien placés et puis comme il a été dit dans la réponse un arbre est un bien public donc il ne semblerait pas tout à fait pertinent de les privatiser. Merci.

«MOTION

Considérant que :

Les arbres sont primordiaux pour lutter contre les îlots de chaleur

Ils reverdissent l'espace public et habillent certains lieux manquant de végétation

Les arbres absorbent du CO₂ et rejettent de l'oxygène

Les particuliers et les entreprises locales doivent être associés à ces futures plantations

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 21 oui et 5 non (une personne n'a pas voté)

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *D'offrir la possibilité aux particuliers et aux entreprises de parrainer la plantation d'arbres dans la commune d'Onex*
2. *Que chaque arbre disposera à proximité d'une plaquette indiquant les noms des parrains (particuliers, familles ou entreprises) et la date de plantation*
3. *D'étudier la participation financière pour la plantation de l'arbre par les particuliers, familles et entreprises*
4. *D'étudier la création d'une commission spécifique chargée de décider de la réalisation et la communication de ces parrainages*
5. *De privilégier les essences d'arbres indigènes*
6. *D'organiser le suivi de cette mesure de parrainage année après année.*

RÉPONSE

Le Conseil administratif voit à l'origine de la motion M/380 pour le parrainage des arbres le souhait du Conseil municipal de donner un coup d'accélérateur à la plantation d'arbres dans l'espace public en mobilisant la population dans un effort commun. Nous souhaitons souligner que nous partageons entièrement l'objectif du CM de planter plus d'arbres afin d'augmenter la surface d'ombre portée sur le sol par leurs couronnes dans l'optique de réduire l'impact du réchauffement climatique.

Aujourd'hui, les plantations d'arbres sont financées par le budget de fonctionnement communal, c'est-à-dire par l'impôt auquel participe toute la population selon ses moyens. En d'autres termes, les arbres dressés sur le domaine public communal appartiennent à toutes et à tous.

Dans ce contexte, le système de parrainage proposé soulève des questions sur la disponibilité des ménages à participer à la démarche suivant leurs ressources financières : le risque existe que les plus modestes d'entre eux n'en aient tout simplement pas les moyens, ce qui affaiblirait l'idée d'associer la population à un effort commun. À ce propos, il est utile de préciser que le coût de la plantation d'un arbre à Onex peut fortement varier suivant s'il s'agit d'une simple plantation en pleine terre dans un parc, ou s'il est nécessaire de réaménager l'intégralité d'un trottoir pour renouveler un alignement d'arbres comme cela sera fait cet automne à l'avenue du Bois-de-la-Chapelle. À titre d'exemple, dans le premier cas, les frais se situeront autour de Fr. 200.00 plus les heures de travail d'employés communaux alors que dans le deuxième cas, il faudra compter environ Fr. 17'000.00 par arbre.

Par ailleurs, la portée honorifique des noms propres inscrits sur des plaquettes fixées à proximité d'un arbre fraîchement planté n'empêcherait pas les personnes privées ou les entreprises ainsi nommées d'avoir un sentiment de propriété avec toutes les exigences qui y sont liées. Ils voudront savoir pourquoi les employés de la commune interviennent sur "leur" arbre de telle ou telle manière et risquent de se retourner contre notre collectivité publique en cas de problème (arbre malade ou se développant mal après plantation).

Le succès d'une telle démarche est difficile à anticiper, nous pouvons cependant douter que le nombre d'arbres plantés par année à Onex (en moyenne 13 arbres/années hors projets de réaménagement) suffirait pour répondre aux propositions de parrainage qui seraient faites. Ainsi, certains parrains verrraient leur nom apparaître sur une plaquette pendant que d'autres devraient prendre leur mal en patience sur une liste d'attente.

Au vu de ce qui précède et pour répondre à l'attente du CM à l'origine de la présente motion, à savoir donner un nouvel élan aux plantations d'arbres à Onex, nous proposons d'appréhender la question d'une manière différente : plutôt que dynamiser le financement, commençons par nous pencher sur la question du potentiel de plantation supplémentaire existant à Onex. L'idée serait de mandater un bureau d'études pour qu'il fasse un examen exhaustif des parcelles communales afin d'identifier où il est possible de planter des arbres et arbustes additionnels, en prenant notamment en compte l'éventuel encombrement en sous-sol par des canalisations et la disponibilité en eau à proximité.

Sur la base de cette étude, le service de l'environnement et du sport élaborerait un plan pluriannuel de plantation et évaluerait les coûts de ce plan, en intégrant la préparation des fosses de plantation, l'éventuel acheminement de l'eau, l'achat des arbres et leur entretien durant les cinq années suivant leur plantation².

Si cette proposition est acceptée par le CM, une nouvelle cadence de plantation serait alors soumise au CM par le biais d'un crédit complémentaire d'ici quelques mois.

Le Conseil administratif »

16) Réponse du Conseil administratif à la motion 379A du 22 juin 2021 "Enclos pour les chiens"

La Présidente (EVL) : Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? [Silence.] Personne, nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

« MOTION

Vu le besoin d'une meilleure entente entre les propriétaires de chiens et les autres

² Les arbres nouvellement plantés doivent faire l'objet de soins particuliers, tels que des tailles de formation, le contrôle du tuteurage et l'arrosage. En règle générale, la section des espaces verts vise une indépendance des jeunes arbres après 3 ans de plantation. Au vu de l'évolution des conditions climatiques avec notamment plus de sécheresses, les jeunes plants font l'objet d'une attention particulière jusqu'à leur 5^e année de plantation.

citoyens

Vu le nombre de chiens annoncés sur la commune, soit au nombre de 1238

Vu la distance à parcourir pour se rendre aux deux autres enclos

Vu le nombre de chiens non-tenus en laisse

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe MCG

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 26 oui et 1 abstention

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *D'étudier la possibilité de construire un enclos avec un point d'eau et distributeur de sac dans le quartier des Racettes qui est délimité par la rue de la Caroline, la rue des Bossoms, la rue du Gros-Chêne et l'avenue du Bois-de-la-Chapelle*
2. *De ne pas supprimer les arbres, arbustes et végétation plantés sur place.*

RÉPONSE

Le seul périmètre non-bâti appartenant à la Ville d'Onex et situé dans le quartier des Racettes se trouve être le parc des Racettes, raison pour laquelle c'est exclusivement ce dernier qui sera examiné dans ce qui suit pour répondre aux demandes du Conseil municipal.

Le parc des Racettes comprend 4 aires enherbées séparées par les chemins qui le traversent (cf. figure ci-après) :

1. *Zone nord-ouest avec une surface enherbée de 3'000 m², dont 1'370 m² de prairie fleurie³ (zone 1)*
2. *Zone sud-ouest avec une surface enherbée de 115 m² (zone 2)*
3. *Zone est avec une surface enherbée de 1'250 m² (zone 3)*
4. *Zone sud-est avec une surface enherbée de 300 m² (zone 4)*

³ Les prairies fleuries sont une des matérialisations importantes de la politique de notre commune en faveur de la biodiversité : en plus de permettre à une grande diversité d'espèces de fleurs d'accomplir en entier leur cycle de reproduction, elles offrent le gîte et/ou le couvert à de nombreux insectes, petits mammifères et oiseaux.



Orthophoto du parc des Racettes avec délimitations des différentes zones

2

Il est à noter que les surfaces enherbées dont les superficies sont chiffrées ci-dessus ne disposent en réalité pas d'autant d'espace, car de nombreux arbres sont dressés sur chacune d'entre elles.

Dans le cadre de l'évaluation de la possibilité de construire un enclos pour chien dans le parc des Racettes, nous avons défini deux préalables :

- L'enclos ne peut pas englober un des chemins traversant le parc. Il doit donc être intégré dans l'une des 4 zones mises en évidence dans la figure ci-dessus.*
- L'enclos doit, si possible, ne pas contenir d'arbres. L'acidification du sol causée par l'urine de chien est en effet défavorable au bon développement de ceux-ci.*

Par ailleurs, le positionnement de l'enclos devra prendre en compte les infrastructures nécessaires à ce type d'installation : une barrière métallique simple torsion sur tout le pourtour, un portail, un banc avec une surface dallée pour que les propriétaires de chiens puissent rester les pieds au sec, une poubelle et un sentier dallé faisant le lien entre un chemin en dur et l'enclos.

Enfin, les options d'emplacement de l'enclos dépendront des dimensions qu'il aura. Aucune norme à ce sujet n'ayant été trouvée, deux parcs à chien existants à Onex et un juste en bordure du quartier des Racettes à Lancy ont été pris comme référence : celui de la rue des Bossoms couvre 1'250 m², celui situé vers la place du 150^e, occupe 550 m² et celui situé à la rue de la Caroline, fait 300 m².

Au vu de la modeste taille des 4 aires à disposition et de l'intérêt pour la biodiversité de préserver autant que possible la prairie et les arbres en place, il semble raisonnable de dire que c'est plutôt l'ordre de grandeur observé à la Caroline qui sera visé. Il s'agira de toute façon d'évaluer les options disponibles en estimant de manière empirique si leurs surfaces sont suffisantes pour qu'un chien puisse s'y défouler.

Zone 1

Il s'agit de la plus grande surface à disposition. La partie située le long du chemin nord-sud n'est pas idéale, car y positionner un enclos couperait le parc en deux. Deux aires situées dans les angles paraissent plus prometteuses.



Côté sud, si l'on prend la plus grande surface possible sans englober d'arbres afin d'éviter de leur nuire, on obtient une aire d'environ 220 m² (A). Dans le même angle, si on accepte d'englober deux arbres, on peut obtenir une aire d'environ 420 m² (B). Enfin, au nord de cette zone, on peut dégager une aire d'environ 260 m² sans englober d'arbres (C).

Zone 2

La petite aire située au sud-ouest du parc est assez favorable : la pelouse est peu fréquentée, elle ne comprend pas d'arbre, se trouve contre une haie arborée et un chemin en dur longe l'un de ses côtés. Sa surface de 115 m² est en revanche modeste.

Zone 3

L'est du parc est la partie la plus utilisée par la population. Entre le grand chêne dressé au nord, le bosquet au milieu et l'aspect central de cette zone entourée de chemins, elle ne semble pas propice à l'installation d'un enclos à chiens.

Zone 4

Une aire de 210 m² ne comprenant pas d'arbre pourrait être sélectionnée dans cette zone. Le fait qu'elle soit visuellement ouverte sur ses quatre côtés, à savoir depuis le trottoir sur un côté et des chemins en dur sur les trois autres, rend cependant sa situation peu favorable : cela ne vaudrait pas la peine d'intégrer un enclos si peu esthétique pour un parc public en plein milieu de l'entrée sud pour ne ménager qu'une surface aussi modeste pour les chiens.

L'examen des quatre zones délimitées par les chemins qui traversent le parc des Racettes permet d'éarter assez rapidement les options inadaptées :

- *La zone 2, qui présente beaucoup d'avantages, paraît trop petite pour que les chiens aient suffisamment de place pour se dérouler.*
- *La zone 3, centrale et fortement utilisée par la population, constitue un emplacement défavorable à l'installation d'un enclos.*

→ La zone 4, entourée de chemins, présente également un emplacement peu propice.

En somme, seules les 3 aires identifiées plus haut dans la zone 1 sont éligibles :

- L'aire A est bien placée, contre un chemin en dur et donc une voie d'accès, et présente l'avantage de ne pas englober d'arbre. Son utilisation pour en faire un enclos à chien impliquerait la suppression de 70 m² de prairie fleurie, dont l'intérêt pour la biodiversité est expliqué précédemment. La surface de 220 m² qu'elle couvre paraît encore une fois trop réduite pour en faire une candidate idéale.
- L'aire B est bien placée, dispose d'un accès aisé à mettre en place et est suffisamment grande pour faire office d'enclos à chien. Elle présente le désavantage d'englober deux arbres, dont un jeune chêne planté en 2018 qui verrait ainsi son développement mis en péril à cause de l'acidification du sol. La surface de prairie fleurie à supprimer pour la création de l'enclos s'élèverait cette fois à 240 m².
- L'aire C, dont la surface semble flirter avec la limite du minimum nécessaire pour un enclos à chien, n'est pas bien située : la mise en place d'un accès nécessiterait la construction d'un cheminement d'une vingtaine de mètres depuis le plus proche chemin en dur.

Au vu de l'évaluation qui précède, nous constatons qu'il est difficile de répondre simultanément aux deux attentes du CM exprimées dans les invites de la M/379 : s'il est possible de construire un enclos sans abattre d'arbres ni d'arbustes, cela ne pourra pas se faire sans nuire à des arbres ni sans supprimer une partie de la prairie fleurie, surface dédiée à la biodiversité, présente dans ce parc. En effet, les seules options permettant d'éviter de nuire aux arbres tout en construisant un enclos (aire A et zone 2) sont celles qui ne permettent pas de ménager un espace suffisant pour que les chiens puissent s'ébattre. Quant à l'option la plus intéressante pour réservier suffisamment de place pour les chiens, elle nécessite de péjorer les conditions de vie de deux arbres, dont un jeune chêne qui verrait sa croissance en bonne santé remise en cause, et la suppression de 240 m² de prairie fleurie.

Ainsi, notre collectivité publique se trouve face à un choix : privilégier la biodiversité et l'arborisation de la commune ou améliorer le bien-être des chiens et de leurs maîtres. Au vu de l'exiguïté du territoire onésien et de ses espaces verts, matérialisée ici par le parc des Racettes, il ne sera en effet pas possible de satisfaire toutes les attentes que la population nourrit à leur sujet.

Pour le Conseil administratif, les priorités ont été posées : nous avons pour objectif de privilégier la biodiversité et la végétalisation de la commune en visant notamment une augmentation de la surface couverte par la canopée afin d'atténuer les effets du réchauffement climatique. Nous estimons que dans ce cas de figure, la construction d'un enclos à chien irait à l'encontre de ces objectifs, raison pour laquelle nous y sommes défavorables.

En conclusion, après réalisation de l'étude demandée par le Conseil municipal, nous n'allons pas donner suite au projet d'installation d'un enclos à chien dans le parc des Racettes, mais plutôt encourager les propriétaires à chien de se rendre à un des trois parcs évoqués plus haut et qui se trouvent tous à environ 500 mètres du parc des Racettes.

Le Conseil administratif »

17) Réponse du Conseil administratif à la motion 368 du 9 mars 2021 "Diffusion en streaming et enregistrement vidéo des séances plénières du Conseil municipal"

La Présidente (EVL) : Je donne la parole à Monsieur STURCHIO.

M. STURCHIO (S) : Merci, Madame la Présidente. Donc le groupe Socialiste a reçu très favorablement cette réponse et se réjouit de l'essai qui sera prochainement réalisé dans cet hémicycle pour voir comment on va pouvoir adapter ce streaming qui sera vraiment l'occasion de donner aux concitoyens et concitoyennes onésiens la possibilité de savoir ce qui se passe ici. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Notre groupe considère que cet essai est inutile car une demande de la population pour ce service n'est pas confirmée. Le projet d'investissement qui en découlerait, donc l'installation d'un dispositif permanent, serait coûteux et probablement inutile car pas consommé.

Notre groupe pourrait éventuellement être favorable à un tel projet si une étude de marché sous forme de sondage ou autre montrait une réelle demande de la population.

Enfin, notre règlement actuel, tout comme la loi sur l'administration des communes, sont flous au sujet des retransmissions vidéo dans les conseils municipaux. Nous trouvons cavalier de porter un tel projet avant que le peuple ne se prononce au référendum abouti de novembre sur le nouveau règlement du Conseil municipal.

Ce nouveau règlement n'est pas aujourd'hui en vigueur et tout le monde ici sait que le déclencheur du référendum est précisément le fait d'enregistrer au Conseil municipal. Selon le résultat de ce référendum, il nous faudra alors retravailler un nouveau règlement notamment sur cette question et le prochain règlement pourrait très bien être en contradiction avec le projet de streaming dont nous discutons actuellement.

«MOTION

Vu la diffusion en streaming de la séance d'installation du Conseil municipal du 2 juin 2020,

Vu que la volonté du Conseil municipal de maintenir les séances plénières publiques,

Vu les avancées technologiques, qui permettent la diffusion et l'archivage d'émission sur des plateformes accessibles à tous.tes les habitant.e.s onésien.ne.s,

Vu la vocation informative du site internet de la commune,

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 25 oui et 3 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *D'étudier la possibilité de diffuser en streaming les séances du Conseil municipal (son et images), sur une plateforme accessible par tous.tes les Onésien.ne.s*
2. *D'étudier la possibilité d'archiver les enregistrements complets (son et images) des séances du Conseil municipal, et de les rendre accessibles par exemple à partir du site internet de la commune.*
3. *D'en évaluer les coûts et une planification, en tenant compte des opportunités liées à des projets en cours ou à venir, comme par exemple la réactualisation du site internet de la commune.*

* * *

RÉPONSE :***Préambule***

Le Conseil administratif accueille avec intérêt cette motion qui pourrait permettre d'ajouter une source d'information supplémentaire pour la population onésienne afin de suivre les décisions des autorités.

Cette opportunité est d'autant plus intéressante qu'elle permettrait d'éviter de priver certains auditeurs des séances plénières en raison de la crise sanitaire. En effet, le nombre d'auditeurs étant actuellement limité à cinq, il est déjà arrivé de devoir refuser l'accès à la salle du Conseil municipal.

Par ailleurs, les visiteurs qui ne pourraient pas se rendre à la salle le soir de la séance pourront ainsi suivre les débats du Conseil municipal en différé sur le stockage qui sera ouvert au public.

Enfin, il y a des solutions pour indexer les images captées et donc pouvoir suivre directement les débats recherchés.

Solution technique

En matière de techniques audiovisuelles et multimédias, il existe de multiples solutions et ces dernières années ont connu une évolution mettant à portée de presque toutes et tous la possibilité de captation, d'enregistrement et de restitution.

Il n'en demeure pas moins que pour un résultat optimal, il faut malheureusement engager des moyens importants pour le matériel et les ressources humaines.

Le Conseil administratif, après étude, a décidé de réaliser une première expérience avec un mandataire. Cet essai permettra de connaître l'importance du matériel à acquérir

pour obtenir un résultat acceptable ainsi que les ressources humaines à déployer pour cette captation d'image. Ce premier essai permettra de calibrer la solution qui fera vraisemblablement l'objet d'un crédit supplémentaire pour l'acquisition du matériel nécessaire.

Il est envisagé l'installation de deux caméras fixes : l'une pour un plan large des membres de votre conseil installée derrière les tables du bureau du Conseil municipal et de l'Exécutif et l'autre au-dessus de la porte d'entrée de la salle avec un plan un peu plus serré sur les membres du bureau et les Conseillères administratives. Ces caméras diffuseront une image fixe.

En plus de ces deux sources, le flux de l'écran de vote sera intégré et permettra aux spectateurs de suivre l'évolution du vote comme vous le voyez en direct.

À l'aide d'un boîtier de sélection, l'une ou l'autre des caméras ainsi que le signal lié au vote sera actionnée en fonction des prises de parole.

S'agissant du son, il sera capté directement des micros de chaque participant.e au débat. Ainsi, le son devrait être de bonne qualité et parfaitement audible.

Il a été renoncé à des solutions du type caméra avec orientation vers une source sonore, car la technique n'est pas encore assez fiable pour une salle comme celle du Conseil municipal.

Il a également été renoncé à une solution du type TEAMS par crainte d'avoir des problèmes de bande passante et des problèmes d'accès sur les ordinateurs des participant.e.s.

Enfin, il a été également renoncé de prévoir un pupitre d'intervention compte tenu de la configuration de la salle et de la crise sanitaire. En effet, chaque orateur aurait été dans l'obligation de se déplacer.

Comme vous l'aurez compris, ce dispositif se veut assez simple et robuste et les coûts en ressources humaines devraient être limités au strict minimum. Une solution plus onéreuse n'aurait finalement pas apporté de plus-value significative à la diffusion de la séance. Cette mise en place sous forme de test permet également de tenir compte du fait qu'en raison de la crise sanitaire, la disposition de la salle n'est pas habituelle. Il n'en demeure pas moins que, suite à cette expérience, il sera toujours possible d'envisager des améliorations.

S'agissant enfin de la restitution des enregistrements, une recherche de la meilleure solution est en cours pour permettre l'indexation du fichier, de même qu'une recherche pour un hébergement de bonne qualité.

Conclusion

Afin de donner corps à ce projet, le Conseil administratif va réaliser un premier essai avec un mandataire afin de s'assurer qu'un futur achat permette d'atteindre la qualité attendue. Cet essai pourrait être réalisé avant la fin de cette année.

Le Conseil administratif »

18) ACG - Décision de l'AG du 23.06.2021 concernant :

- Octroi d'un dépassement extraordinaire de l'enveloppe culturelle 2021
- Subventions d'investissement à la création de places de crèche en 2022
- Subvention de fonctionnement au Bibliobus intercommunal en 2022
- Enveloppe attribuée à des dépenses culturelles intercommunales diverses en 2022
- Enveloppe attribuée à des dépenses sportives intercommunales diverses en 2022
- Financements d'investissements informatiques généraux en 2022
- Participation aux charges de fonctionnement du GIAP en 2022
- Subvention de fonctionnement à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre en 2022
- Subvention de fonctionnement à la Ville de Genève en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris en 2022
- Subvention de fonctionnement en faveur de Pro Senectute pour son dispositif de consultation sociale destinée aux aînés du canton pour 2022

La Présidente (EVL) : Est-ce qu'il y a des commentaires, des remarques ? Personne ne souhaite faire de commentaires ? Très bien.

19) Propositions individuelles et questions

La Présidente (EVL) : Est-ce que quelqu'un demande la parole ?

M. PRAT (S) : Merci, Madame la Présidente. Au début de la séance vous nous avez parlé d'un fait de l'histoire de la Suisse. Tout au début de la séance. Donc maintenant je veux parler, je veux dire que ces derniers jours on a lu, on a entendu jusqu'à saturation, des médias se référer à l'attentat contre les tours jumelles survenu le mardi 11 septembre 2001 quelque part en Amérique et ils n'ont jamais dit dans quel pays car l'Amérique est un continent.

Maintenant je vous parle d'un temps que les moins de 50 ans ne peuvent pas connaître. C'était en Amérique, au Chili. Le pays vivait une expérience politique et sociale menée par un président de la République, un socialiste démocratiquement élu. Mais cette expérience s'arrête avec brutalité un mardi 11 septembre en 1973. Un sanglant coup d'état met fin au gouvernement populaire du président ALLENDE.

Une fois le chef d'état renversé et le palais gouvernemental bombardé, les putschistes ont pris le pouvoir, décreté le couvre-feu et installé une cruelle dictature qui a duré 17 ans. Pendant ce temps-là, plusieurs personnes ont dû quitter le pays, d'autres ont été assassinées ou font partie des détenus disparus.

Ces jours-ci, aucun journal, aucune chaîne radio ou chaîne TV n'ont parlé de ce coup d'état au Chili. Aujourd'hui, depuis cette salle du Conseil municipal, un lieu de vie de la démocratie, je rends un modeste hommage aux victimes de la dictature et à leurs familles. Merci, Madame la Présidente.

M. BOYER (S) : Merci, Madame la Présidente. Moi j'avais deux points, un commentaire et une question.

Le premier point c'était pour remercier le Conseil administratif pour son honnêteté intellectuelle par rapport à la réponse écrite en utilisant le mot vétuste, la vétusté des jeux au parc du Comte-Géraud. Je pense en effet que le mot est tout à fait bien utilisé et fort de ce constat je pense que ce serait bien d'apporter des actions et un changement par rapport à la vétusté de ces jeux parce qu'un parc pour enfants c'est aussi le premier lieu pour les enfants pour échanger entre eux, c'est le premier lieu pour les parents pour faire connaissance et la vétusté des jeux du parc du Comte-Géraud est triste à voir. Voilà ça, c'était mon commentaire.

Ma question, c'était par rapport aux Eaux, quid de l'engagement de l'avocat. Merci beaucoup.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, je lis un mot que Monsieur PASCHE souhaite adresser au Conseil administratif:

« Je voudrais remercier la Mairie ainsi que tous les services concernés pour leurs différentes animations qui ont eu lieu sur la place du 150^{ème} pendant ces deux mois d'été. Il y en a eu pour tous les âges et tous les goûts, culturels, sportifs, festifs, cinémas plein-air, spectacles, etc...

Nous avons aussi les petits-déjeuners qui ont toujours un grand succès. Sans oublier un grand concert organisé par un jeune onésien encadré par la FASe que je remercie. En collaboration avec le BUPP, j'ai eu l'occasion d'occuper des jeunes adultes onésiens désœuvrés. Ils ont fait de l'animation pour les plus petits, du jardinage et de la menuiserie. Je remercie donc vivement le BUPP pour son encadrement,

Denis PASCHE »

Mme MASE (UDC) : Merci, Madame la Présidente. J'ai une question pour Madame la Maire Anne KLEINER.

Madame KLEINER, à la dernière séance du Conseil municipal au mois de juin, j'avais demandé des nouvelles en fin de séance du projet de motion 363 que l'UDC avait déposé au mois de décembre de l'année dernière, il y a 9 mois, pour prévenir les dépôts d'encombrants sauvages qui avait été accepté à l'unanimité. Et c'est vous-même Madame KLEINER qui aviez répondu, je cite le procès-verbal de cette séance qui a été approuvé à l'unanimité ce soir, je vous cite « pour vous rassurer concernant la motion dépôts d'encombrants sauvages, la réponse vous arrivera en septembre, elle est en cours de rédaction, nous avons quasiment terminé ». Alors j'aimerais avoir des nouvelles s'il vous plaît, merci Madame.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Madame la Présidente. J'ai une question pour le Conseil administratif : est-ce qu'il est d'actualité de changer la disposition des tables du Conseil municipal pour avoir quelque chose de plus convivial ou pas du tout, car je pense que c'est un peu dommage que l'on ne voie pas les visages des uns des autres et ça fait déjà un moment, on garde les masques et puis voilà, peut-être un petit allègement. Merci beaucoup.

La Présidente (EVL) : Ce serait plutôt une question à votre chef de groupe pour le bureau mais comme vous voulez.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Une question au Conseil administratif : permettez-moi peut-être de rappeler au Conseil municipal, puisqu'il y a pas mal de nouveaux, en une année il y a eu pas mal de renouvellements.

Le 6 octobre 2020, le groupe PLR a proposé une motion qui s'intitulait « Onex bientôt une smart city », elle a été votée à une large majorité par ce Conseil municipal le 6 octobre. Elle demande au Conseil administratif d'inviter les représentants des communes genevoises en priorité et avoisinantes selon la pertinence de leur projet de smart city en présence du Conseil municipal et des chefs de service concernés. Elle invite le Conseil administratif sur cette base à proposer des mesures pour une meilleure utilisation des technologies liées au numérique, en particulier dans les domaines de l'énergie et de la mobilité et de la cohésion sociale.

Permettez-moi de rappeler l'article 38 de notre règlement du Conseil municipal qui dit que lors d'une motion, la suite à donner est que le Conseil administratif donne la suite à cette motion dans un délai maximum de 4 mois à dater de son acceptation. Lorsqu'il ne peut respecter ce délai, il en donne les raisons au Conseil municipal. Bientôt après une année, respectueusement, je demande au Conseil administratif d'informer le Conseil municipal et de donner les raisons pourquoi il n'y a pas de nouvelles concernant cette motion que nous avons voté Onex bientôt une smart city. Merci, Madame la Présidente.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci, Madame la Présidente. Je voulais remercier en fait tout le personnel et les bénévoles qui, cet été, ont fait d'Onex une Onex qui bouge parce qu'il y a eu beaucoup d'animations, il y a eu beaucoup d'activités tout l'été et je voulais les remercier parce que ces bénévoles vraiment et évidemment le personnel communal se sont bien bougés. Merci, Madame la Présidente.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Alors moi j'ai une question qui concerne les Eaux, donc en effet, nous avons choisi un avocat, une étude pour défendre la position de la Ville d'Onex et il s'agit d'Alexandre AYAD qui travaille avec Madame Sylvie BUSCAGLIA. On a opté pour cette étude et ces personnes car Madame BUSCAGLIA a travaillé pendant 3 ans comme juriste à l'Office des autorisations de construire. Donc elle est très très à l'aise dans les dossiers, les expertises qu'il faut faire par rapport au droit public et la construction et l'aménagement du territoire et elle a rejoint l'étude en janvier 2021.

Donc pour ne rien vous cacher, le service a pris contact avec eux et ils se voient ce jeudi pour travailler sur le dossier et voir comment on peut aller de l'avant. Merci, Madame la Présidente.

Mme KAST : Merci, Madame la Présidente. Moi j'ai une question, celle de Madame BRAUNSCHWEIGER qui, contrairement à ce que vous avez dit Madame la Présidente, s'adresse bien au Conseil administratif qui est garant de la sécurité et des mesures Covid au sein du Conseil municipal.

Ben non, je vous l'ai dit un petit peu en début de séance, puisqu'il ne peut y avoir de mesures imposant le pass sanitaire, les mesures de précautions actuelles restent en vigueur. En tout cas, nous sommes toujours sous l'arrêté du Conseil d'Etat de novembre 2020, qui prévoit qu'il n'y ait que 5 personnes dans le public maximum, qui prévoit qu'on doit avoir des distances, qu'on doit porter le masque etc.. Donc tant que c'est la réglementation sanitaire en vigueur à Genève, nous n'envisageons pas de remettre la salle dans l'autre disposition puisque celle-ci ne garantit pas du tout les distances, vous l'aurez bien compris.

J'en profite pour faire une remarque, pas de fond mais de forme, c'est la soirée, et de rappeler effectivement et notamment à Monsieur PASQUIER mais pas que, Madame MASE également, qu'une motion et d'ailleurs on en a discuté un plus avant dans le débat, une motion n'est pas impérative et que le délai qui est indiqué dans notre règlement n'est pas impératif non plus. La question avait été tranchée par l'un de vos anciens colistiers, Monsieur PASQUIER, qui s'était adressé expressément à la Surveillance des communes pour savoir si c'était le cas. Donc non, le délai du règlement n'est pas impératif non plus et votre Conseil administratif vous a déjà à maintes reprises expliqué que le fait que le Conseil municipal 2020-2025 ait en une année déposé plus d'objets, motions, questions écrites, propositions individuelles écrites, que tout le Conseil municipal 2015-2020, parce que les statistiques sont là, allait occasionner des délais de réponses qui seraient conséquents parce que simplement nous ne pouvons pas multiplier le personnel pour y répondre comme certains arrivent à multiplier les petits pains.

Donc voilà, c'est la dure loi de la question et c'est vrai qu'il faut vous attendre à des délais de réponses qui sont plus longs et vous avez beaucoup de réponses qui sont arrivées aujourd'hui, je crois que vous pouvez être décus ou pas des réponses mais vous voyez que c'est à chaque fois des réponses qui sont argumentées et qui sont étudiées, sur lequel un gros travail a été fait par l'administration et si vous préférez que l'on réponde dans les délais vous aurez des trucs comme « on a étudié, ce n'est pas possible ». Voilà, je ne pense pas que ce soit intéressant pour le dialogue entre le Conseil municipal et le Conseil administratif de se contenter de réponses succinctes mais *on time*.

Je pense qu'il est plus intéressant pour vous d'avoir des réponses plus détaillées, plus complètes, même si ça prend un peu plus de temps à les élaborer. Merci, Madame la Présidente

Mme Kleiner : Merci, Madame la Présidente. Je m'associe aux propos de Madame KAST, effectivement à plusieurs reprises, nous vous avons fait la liste de toutes les motions que les services devaient traiter et effectivement il y a un vrai retard qui est pris du fait du nombre de motions, mais pas seulement. Cela provient aussi du mouvement qu'il y a dans les services, l'absence de collaborateurs, vous savez par exemple que vous avez voté un budget pour engager un délégué des affaires économiques, le service des RH n'a pas encore pu clore ce dossier, ce qui explique que la motion concernant la smart city n'ait pas pu encore être finalisée.

Concernant la réponse des déchets, des encombrants indésirables, la réponse proposée par le service ne vous aurait pas satisfaits, c'est la raison pour laquelle elle a été renvoyée par deux fois chez le service en leur demandant d'approfondir leur propos pour que vous ayez une réponse complète et satisfaisante. En effet, je pensais que nous arriverions à vous la proposer pour septembre mais en raison des vacances et autres, ça n'a pas été possible de le faire.

Concernant la vétusté des jeux du parc du Comte-Géraud, je vous remercie de nous le signaler. Il est vrai que les places de jeux sont des endroits importants pour la population, ce sont des espaces de lien, de convivialité et nous allons essayer d'être attentifs à ces espaces pour voir quelle priorité mettre parce que la Ville d'Onex est sans cesse en train de mettre des priorités.

Vous savez que les constructions datent toutes d'il y a 50-60 ans et nous avons beaucoup de contraintes aujourd'hui de transformations, d'améliorations peut-être même de démolitions et de reconstructions, nous avons déjà eu l'occasion à plusieurs reprises d'en discuter, par exemple la salle communale, c'est beaucoup de travail pour l'administration et l'administration est obligée de mettre des priorités.

Nous sommes arrivées avec plein d'idées mais à un moment donné, on est obligées de mettre un pied derrière l'autre, puis voir ce qui est le plus urgent mais nous allons prendre en considération ce que vous nous signalez, Monsieur BOYER, je vous remercie.

Et puis enfin, je remercie Monsieur PASCHE, ou vous transmettrez nos remerciements à Monsieur PASCHE, de la même manière que Madame SCHMIDT-MESSINA, c'est agréable de voir que vous constatez les travaux qui sont réalisés par l'administration, une administration très engagée, très impliquée qui essaye vraiment de faire de son mieux.

Vous savez qu'Onex est une des villes qui est le plus sous-dotée liée à nos finances, tout simplement et par rapport à cet aspect-là, vraiment, l'administration s'implique, s'engage et nous les félicitons et je suis ravie que vous le reconnaissiez. Merci

La Présidente [EVL] : Avant de clore cette séance, une conseillère municipale m'a demandé avant la séance de dire quelques mots pour la sortie de vendredi dont acte.

Le rendez-vous est donc à 18h30, je vous conseille d'arriver à pied puisqu'on fait une déambulation à pied. Si vous venez avec un véhicule, il faudra descendre le chercher après. C'est à la Villa Laure BROLLIET qui est l'endroit le plus éloigné des Fourneaux du Manège, donc on commence à la Villa Laure BROLLIET, est-ce que tout le monde connaît la Villa Laure BROLLIET ? C'est là où se trouve la FOJ, 163 route du Grand-Lancy, c'est une grande maison de maître.

On commencera la déambulation historique ici, je rappelle que pour la déambulation historique, tout le monde est le bienvenu, il n'y a pas de problème de certificat Covid ou Dieu sait quoi, on est dehors, donc on peut se promener tout à fait librement. Elle se terminera vers 20h00 aux Fourneaux du Manège où nous sommes attendus pour un souper surprise, je ne connais même pas moi le menu. J'ai demandé une surprise.

Donc ce sera un apéritif et un souper surprise, je ne sais pas non plus quel sera le menu. A partir de 20h00 et le certificat Covid est requis par les autorités fédérales, c'est très clair, c'est simple. Voilà, je ne sais pas si ça vous suffit Madame SCHMID-MESSINA, si c'est bon pour vous ?

Dans ce cas, est-ce que dans le public, on n'a qu'une seule personne, vous souhaitez prendre la parole ? Ce n'est pas le cas, je clos la séance, je vous remercie et à bientôt.

La séance est levée à 22 heures 20.

Réponse du Conseil administratif à :

La question écrite QE/92

QUESTION

Concerne : Fermeture du bureau de poste de l'avenue du Bois-de-la-Chapelle 106

Lors d'un stand au mois de novembre, nous avons été interpellés par deux habitantes onésiennes. Elles nous ont manifesté leur inquiétude quant au bruit qui court concernant l'éventuelle fermeture dudit bureau postal.

Afin de pouvoir répondre convenablement à la population, au cas où des questions à ce sujet nous seraient posées, nous aimerais savoir si le Conseil administratif a des nouvelles officielles à nous donner.

* * *

RÉPONSE

Cette question est pertinente dans la mesure où La Poste continue à mettre en œuvre sa planification de fermeture de nombreuses filiales et en cherchant à concentrer ses prestations dans des locaux d'une certaine taille et rénové.

D'ailleurs, la rénovation de l'Office de Lancy n'est donc pas sans provoquer une certaine inquiétude.

Cependant, suite à une rencontre au printemps avec le responsable des filiales Postes de Bernex, Onex et Petit-Lancy 1, le Conseil administratif a reçu l'assurance que la filiale d'Onex n'était pas visée par une fermeture jusqu'en 2025. Pour la suite, nous n'avons aucune information.

Malgré cette garantie, le Conseil administratif reste attentif à l'évolution des mesures envisagées par La Poste au sujet de notre filiale.

A noter également que La Poste a récemment modifié les heures de levées des boîtes aux lettres publiques, l'objectif étant de rationaliser cette levée en la réalisant pendant la tournée de distribution des factrices et facteurs. Forte de neuf boîtes aux lettres publiques, hormis celles sises à l'avenue du Bois-de-la-Chapelle 106 (18h00) et à la rue des Bossoms 88D (18h30), ces boîtes aux lettres seront désormais relevées lors de la tournée de distribution du matin et plus en fin de journée. Malgré un courrier de réclamation, La Poste n'entend pas revenir sur cette décision qui, selon ses dires, évite de réduire leur nombre.

En espérant avoir pu au mieux vous informer, le Conseil administratif vous remercie de votre préoccupation, qui est également la sienne.

Le Conseil administratif

*

*La question écrite QE/105***QUESTION****Concerne : Aménagement et installations ludiques du parc Comte-Géraud**

Pour donner suite à des discussions avec des utilisateurs du parc Comte-Géraud, les 2 questions suivantes se posent :

1. *Existe-t-il un projet de remplacement des installations ludiques (toboggan-tournois) présentes et vieillissantes ?*
2. *Existe-t-il un projet de réaménagement global de cet espace public nommé Parc Comte-Géraud ?*

* * *

RÉPONSE

La parcelle sur laquelle sont situées les installations ludiques indiquées dans cette question écrite appartient à la Fondation des parkings. Ces installations se situent sur le toit du parking sis à la rue du Comte-Géraud, derrière le bâtiment commercial donnant sur l'avenue des Grandes-Communes, à ne pas confondre avec le square Comte-Géraud qui appartient à la Fondation immobilière de la Ville d'Onex.

Compte tenu de l'intérêt de maintenir cet espace ouvert au public, la Ville d'Onex en assure l'entretien. Les jeux sont contrôlés régulièrement afin d'éviter les risques d'accident. Ils sont entretenus par les ateliers de la Ville d'Onex. Récemment, quelques travaux ont été effectués.

Il y a actuellement des projets visant au réaménagement de plusieurs places de jeux sur la commune, celle indiquée ci-dessus en fait partie. Ces projets doivent encore être présentés à votre Conseil, mais nous sommes conscientes de la vétusté desdits jeux.

Notons également que l'ensemble de l'espace est entretenu par la Ville d'Onex, aussi bien pour la tonte que pour l'entretien des arbres, ainsi que l'arrosage, lorsque cela est nécessaire.

S'agissant d'un réaménagement global, il y a eu effectivement une réflexion de la Fondation des parkings pour une réfection complète de la toiture et l'abandon du parc public. La Ville d'Onex a combattu cette idée et la réfection se limite aujourd'hui à des travaux d'étanchéité sur les édicules au centre de la propriété, le reste du parc devrait donc rester accessible au public et entretenu par la Ville d'Onex.

Le Conseil administratif

*

La question écrite QE/93

QUESTION

Concerne : Taxe professionnelle communale

Mesdames du Conseil administratif,

Le Groupe UDC aimerait savoir quel est le montant que la Commune d'Onex perçoit chaque année au titre de la taxe professionnelle communale et comment ce montant est réparti par nombre d'artisans, indépendants, commerçants et autres, ainsi que le nombre d'employés de ceux-ci.

Nous remercions le Conseil administratif pour ses réponses.

* * *

RÉPONSE

En préambule à cette réponse, nous tenons à préciser les articles de loi figurant dans la Loi générale sur les contributions publiques (LCP D 3 05).

Ces articles sont une référence à la perception de cette taxe :

Art. 291 Droit fiscal des communes

Lorsque les recettes d'une commune, provenant de ses propres biens, des allocations ou des répartitions qui lui sont faites par l'Etat sur des taxes ou impôts, ou de ses autres ressources, ne lui permettent pas de subvenir à ses dépenses, elle est autorisée à percevoir les impôts suivants :

*...
b) une taxe professionnelle communale*

Art. 292 Durée

*...
4 L'imposition d'une taxe professionnelle communale est, pour toutes les communes qui en décident l'introduction, votée pour une durée indéterminée.*

L'essentiel des règles légales de la taxe professionnelle est compris dans les articles 301 à 318C de cette loi dont vous trouverez un extrait dans l'annexe à cette réponse. Vous pourrez vous y référer.

Par ailleurs, le Règlement d'application de diverses dispositions de la Loi générale sur les contributions publiques apporte quelques éléments concernant son application, dont les coefficients applicables au chiffre d'affaires (RDLCP D 05.04).

Ces coefficients s'étendent de 0.1% à 6% et vous pourrez lire dans l'annexe 2 l'étendue des groupes professionnels.

À la lecture de l'ensemble des groupes professionnels, vous comprendrez qu'il n'est pas possible de détailler les entrées selon les catégories indiquées dans cette question écrite,

soit « artisans, indépendants, commerçants et autres ». Un artisan peut être indépendant et en même temps commerçant !

Au vu de cette diversité, nous renonçons à envisager une telle répartition.

Il y a lieu également de rappeler qu'aussi bien le rôle fiscal que les dossiers fiscaux doivent être gardés "secret". Les chiffres qui seraient indiqués pour une catégorie peu représentée pourraient mettre à mal ce secret fiscal édicté à l'article 11 de la Loi de procédure fiscale [LPFisc - D 3 17].

Cependant, comme demandé voici la production de ces dernières années [fonction/natures 910.401 et 910.426 selon le plan comptable MCH2] :

- 2015 : Fr. 665'000.00
- 2016 : Fr. 572'000.00
- 2017 : Fr. 773'000.00
- 2018 : Fr. 666'000.00
- 2019 : Fr. 735'000.00
- 2020 : Fr. 934'000.00

À noter que 636 contribuables sont inscrits dans le rôle de la taxe professionnelle communale au 1^{er} janvier 2021.

Concernant l'effectif du personnel, il se monte à une moyenne de 1'087 employé.e.s selon les derniers chiffres relevés dans les déclarations 2016, 2017 et 2018.

Le Conseil administratif

*

La question écrite QE/101

QUESTION

Concerne : Giratoire carrefour rue des Bossoms - rue des Grand'portes

Mesdames du Conseil administratif,

Ayant été interpellé par de nombreux Onésiens, j'aimerais connaître les raisons pour lesquelles le giratoire se trouvant au carrefour de la rue des Bossoms et de la rue des Grand'portes se trouve toujours en état de "provisoire" depuis de nombreuses années.

Avec mes remerciements et respectueuses salutations.

* * *

RÉPONSE

À l'arrivée du tram en 2011, la rue des Grand-Portes a été mise à double-sens et un giratoire a été créé au carrefour avec la rue des Bossoms. L'aménagement a été maintenu en provisoire, car les autorités onésiennes n'étaient pas convaincues du schéma de circulation mis en place, notamment au vu de l'important trafic aux heures de

pointe du soir. L'avenue du Bois-de-la-Chapelle et la rue des Bossoms sont particulièrement impactées avec de nombreuses files d'attente.

Sur demande du Conseil municipal, une étude conduite entre 2012 et 2016 a confirmé la possibilité de rouvrir la rue des Bossoms au trafic individuel à la hauteur de la rue du Loup en sortie de ville, offrant une sortie supplémentaire sous condition de l'installation d'un feu (bypass) à la rue des Bossoms. Le feu a ainsi été installé en 2017 mais un nouveau schéma de circulation restait alors à définir afin de restreindre les itinéraires et réduire de fait le trafic de transit. Le maintien du giratoire Grand-Portes est alors questionné, d'où l'impossibilité de l'aménager en définitif.

Le 18 juin 2019, le Conseil municipal a voté la résolution R 229A qui validait deux variantes de circulation pour la rue des Bossoms et l'avenue du Bois-de-la-Chapelle. Un crédit de réalisation concernant l'aménagement de la rue des Bossoms a alors été présenté au Conseil municipal lors de sa séance du 10 mars 2020 (projet de délibération N° 2287) et a été renvoyé en commission pour examen approfondi. Le maintien et l'aménagement du giratoire Grand-Portes finalisé était compris dans le budget.

Compte tenu des circonstances sanitaires, le projet n'a pas pu être présenté devant la commission Urbanisme, car celle-ci ne siégeait plus dès fin mars 2020.

Le nouveau Conseil administratif, entré en fonction le 1er juin 2020, n'a pas souhaité poursuivre les démarches en vue du vote du crédit de réalisation et a demandé d'étudier un nouveau schéma de circulation. Aujourd'hui, le secteur concerné fait de nouveau l'objet de réflexions concernant son aménagement, tant les contraintes sont importantes pour trouver une configuration satisfaisante pour tous.

Dans un premier temps, il est nécessaire de définir à nouveau un schéma de circulation prenant en compte les besoins de déplacements des onésien.ne.s mais permettant également de rendre plus difficile la circulation du trafic de transit. Une pesée des intérêts est encore nécessaire pour trouver une solution satisfaisante et l'objectif est de réduire la charge de trafic automobile.

Dès le schéma de circulation validé, un nouveau projet d'aménagement sera défini. Ce dernier comprendra la voirie, mais également l'espace public attenant. Les travaux devront inclure la pose d'un revêtement phonoabsorbant permettant de réduire le bruit routier pour le contenir dans la limite des normes imposées.

Un projet de délibération sera de nouveau soumis au Conseil municipal et en cas de vote favorable, le réaménagement du giratoire Grand-Portes définitif sera entrepris.

Le Conseil administratif

*

La question écrite QE/98

QUESTION

Concerne : *Bruit portails + éclairage pataugeoire*

Mesdames du Conseil administratif,

Je suis régulièrement sollicitée par des habitants de mon immeuble (Av. du Bois-de-la-Chapelle 85-105), habitant moi-même au N° 93 juste au-dessus de la pataugeoire.

Encore tout récemment, un locataire de l'immeuble m'a transmis ses doléances en me faisant suivre la QE/85 du 29.03.19 d'un ancien Conseiller municipal, ainsi que la réponse du Conseil administratif du 03.05.19 [que je mets en annexe à ma question écrite].

Ces problèmes hélas persistent encore, à savoir [à titre non exhaustif] :

- *des portails claquent très fort quand ils se ferment, surtout le portail en haut de la rampe d'escalier,*
- *la rampe d'escalier n'est toujours pas éclairée, idem du passage le long de la pataugeoire.*

Il faut préciser que c'est un passage communal très fréquenté par les Onésiens jour et nuit.

De plus, en cas de gel, ces passages ne sont pas salés et représentent un risque de chute pour les nombreux passants, surtout l'escalier, à plus forte raison s'il n'est pas éclairé.

Je vous saurais gré de me faire savoir quand la commune réglera ces problèmes SVP.

Pour votre information, voici des photos que j'ai prises cette semaine.

Avec mes remerciements et respectueuses salutations.

* * *

RÉPONSE

Bruit des portails

Selon le plan ci-joint, le périmètre autour de la pataugeoire est entièrement clôturé. Il y a deux enceintes : une première qui englobe l'espace de détente [ligne verte sur le plan] et une deuxième installée en 2019 pour sécuriser la pataugeoire [ligne jaune sur le plan].

Ce sont principalement les portails 1, 2 et 3 qui occasionnent des nuisances sonores. Munis de ferme-portes puissants pour garantir la fermeture automatique, ils sont régulièrement vandalisés [ferme-portes déréglés, caoutchoucs censés absorber le bruit arrachés]. Ils ont fait l'objet d'interventions récurrentes par le serrurier de la Ville d'Onex mais la problématique revient. Les possibilités de réglages et d'adaptations étant épousées, le remplacement de ces 3 portails par un modèle plus silencieux est à l'étude. Les montants nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2022.

À noter que, suite à la QE/85 du 29 mars 2019, les portails 3, 4, 5 et 6 sont fermés à clé pour rendre le bassin inaccessible durant toute la période hivernale. La problématique des nuisances sonores liées à l'ouverture et à la fermeture de ces portails a ainsi été réglée pour la période hivernale.

Durant la période d'ouverture saisonnière de la pataugeoire [juin à septembre], les portails 3, 4, 5 et 6 restent fermés à clé entre 20 heures et 9 heures, soit en dehors des heures d'ouverture de la pataugeoire. Lors du récent entretien annuel avant l'ouverture de la pataugeoire, les ferme-portes des portails 4, 5 et 6 ont fait l'objet d'une révision complète.

Éclairage de la rampe d'escalier

Le Conseil administratif entend rappeler que le passage à travers l'espace de détente n'est pas un passage public. Cela explique qu'il soit resté sans éclairage jusqu'à récemment.

Pour répondre à la demande, un luminaire a été installé cette année dans la zone des marches de l'escalier lors des travaux d'entretien avant l'ouverture saisonnière de la pataugeoire. Il est doté d'un allumage avec une sonde crépusculaire intégrée et un détecteur de présence et est raccordé à l'alimentation de la cabane à glaces de la pataugeoire.

Problématique du gel et de la neige en hiver

Le passage qui longe la baie vitrée de la piscine municipale est régulièrement dégagé en cas de chutes de neige.

Pour répondre à la demande, dès l'hiver prochain, le passage d'accès depuis le portail 1 sera également déneigé et salé par le personnel communal lorsque les conditions météo le nécessiteront.

Le Conseil administratif

*

Le Secrétaire :

Jean-Pierre PASQUIER

La Présidente :

Nathalie KELLER